

PAGES  
MANQUANTES



## Conceil

---

Je ne veux pas qu'elle s'envole  
L'hirondelle de ton espoir.  
Il vient toujours trop tôt le soir  
Où l'on se dit: "Tout est frivole!"

Crois en l'amour, implore Dieu ;  
La route semblera fleurie.  
La vie est d'instants noirs pétrie?...  
Que pourtant ton rêve soit bleu!

Ne maudis pas trop l'existence,  
Elle est, dis-tu, triste souvent?...  
Mais songe comme c'est charmant  
Une heure de bonheur intense.

Chante, même avec un coeur las,  
Le soleil viendra, s'il fait sombre ;  
Il n'est pas de beaux jours sans ombre!  
Il n'est pas de clochers sans glas!

Espère, car l'espoir enivre  
Le coeur, et fait tout reflleurir ;  
Ton bonheur, lui, peut bien mourir,  
Mais ton espoir doit toujours vivre!

*Adrien Plouffe.*

## Quelques Souvenirs

### II



N a bien voulu me dire que mes "Quelques Souvenirs" de la livraison de septembre (1908) avaient intéressé les lecteurs de la REVUE. J'y parlais en effet des événements et des hommes d'une époque dont la fécondité intellectuelle a été remarquable. On m'invite à continuer. J'accepte.

Je dois d'abord réparer une omission. Parmi les hommes de ma génération, j'aurais dû mentionner l'hon. Alphonse Desjardins et l'hon. Joseph Tassé.

M. Desjardins a appartenu à deux groupes de journalistes et d'écrivains distingués, celui de l'*Ordre* et celui de l'*Etendard*. Il a été rédacteur à ces deux journaux et a donné la preuve d'un talent et d'un caractère sérieux et estimable. Conservateur et catholique avec une certaine teinte de libéralisme et d'indépendance, il avait sa place marquée dans des journaux plus ou moins hostiles à la discipline des partis.

M. Joseph Tassé a été lui aussi journaliste, rédacteur à la *Minerve*, fonctionnaire public à Ottawa et ensuite député et sénateur. Il a écrit les *Canadiens de l'Ouest*, un excellent livre rempli de renseignements historiques. Il mourut jeune encore.

Mon intention aujourd'hui est de pénétrer dans le monde ecclésiastique—un monde vers lequel j'ai toujours aimé m'en- voler au risque de me brûler les ailes—et de rappeler le souvenir de quelques-uns des hommes de talent qui de 1862 à 1880 honoraient le clergé canadien.

Il n'y avait que quatre grandes églises à Montréal, à cette époque: la Cathédrale, Notre-Dame, Saint-Jacques et Saint-Pierre.

Notre-Dame était l'église populaire, l'église nationale, celle qui attirait le plus la foule par la splendeur du culte, la beauté de la musique et du chant, l'éclat de la prédication. Dans les grandes fêtes, le choeur, assisté d'un excellent orchestre, y exécutait des messes superbes. A la tête du choeur était M. Ducharme dont la voix puissante emplissait la vaste nef; dans l'orchestre on remarquait des citoyens importants, des notaires, des avocats, des médecins tels que les Doucet, les Leclaire, les Bélanger, les Gauthier, les Moncel et autres. On peut, tout en respectant les ordonnances de Rome, regretter la splendeur des fêtes passées.

Aux jours de grande solennité, à l'appel de l'énorme bourdon de Montréal, les flots pressés de la population envahissaient la vaste église; on y venait de partout et toutes les classes de la société s'y rencontraient. Des gigantesques jubés où je me perchais pour mieux voir et entendre, je contemplais aux premiers rangs dans la nef, les LaFontaine, les Mondelet, les Cartier, les Loranger, les Bellemare, les Delile, les Cuvillier, les Tresler, les Leblanc, les Valois, les Leprohon, les Barsalou, les Prévost, les Marchand, les Masson, les Pominville, les Labadie, les Belle, les Berthelot, les Jodoin, les Bélanger, les Hudon, les Leclaire, les Trudel, les Merrill, les Beaudry, les Hubert, etc., etc., tous les hommes marquants des professions libérales, du commerce et de l'industrie.

La grande église avec ses milliers de têtes humaines et de cierges allumés, avec la richesse de ses décorations, de ses chabules et de ses chappes d'or, offrait un spectacle attrayant.

Il faut dire aussi que le curé de Notre-Dame a toujours été un prêtre justement aimé et populaire, presque toujours un Canadien français. A l'époque dont je parle, c'était M. Prévost, de la famille importante des Prévost, un excellent prêtre, dévoué, aux manières et à la parole distinguées et sympathiques.

Comme je viens de le dire, non seulement la musique de Notre-Dame était excellente, mais la prédication y était aussi de premier ordre, grâce à une pléiade de jeunes prêtres de talent. De 1862 à 1880 on vit passer dans la chaire de Notre-Dame les Bilion,

les Giband, les Saurin, les Colin, les Sentenne, les Martineau, les Deschamps, les Lévesque et plusieurs autres.

Un mot de M. Colin d'abord, car à tout seigneur, tout honneur. Venu de France en 1862, il conquiert d'emblée en arrivant la palme de l'éloquence à Notre-Dame. Petit, faible et frêle, il était grand et fort par l'esprit et le caractère. Il prononçait d'une voix forte et solennelle, avec un accent ému et pénétrant de conviction, des sermons puissamment agencés et charpentés, remarquables par la méthode, la solidité des raisonnements, la vigueur de la pensée et la correction de la phrase. C'était une tête de penseur avec une âme d'apôtre. En 1881 il était jugé digne de remplacer M. Bayle comme supérieur du Séminaire de Montréal et il justifia pleinement la confiance qu'on avait mise en lui. Non seulement il a fait nombre de sermons et de discours qui méritaient d'être conservés, mais il a fait des oeuvres qui resteront et continueront d'être bonnes pour la religion et la patrie. On lui doit le Collège Canadien de Rome, cette belle institution où nos ecclésiastiques vont se fortifier à la source même de la vérité et de la science religieuses. Il a fait donner par le Séminaire le terrain sur lequel l'Université Laval est construite et une forte somme en argent. Son influence auprès de Léon XIII, lors du décret *Jam Dudum*, a contribué puissamment au règlement des difficultés entre Montréal et Québec, qui assurait à l'université de Montréal une quasi-autonomie. C'est encore lui qui a réussi à opérer l'union de l'Ecole Victoria avec Laval et c'est grâce à lui que les cours de littérature française ont été fondés et maintenus dans cette université. Il aimait la science, il la voulait pour lui-même et pour les autres, pour les siens, pour son pays d'adoption. Il aimait toutes les lumières, celles de la terre comme celles du ciel. Il avait l'âme ouverte à toutes les grandes conceptions intellectuelles, à toutes les généreuses aspirations. Les évêques et les hommes d'Etat du Canada le consultaient et faisaient grand cas de ses opinions. Mgr Merry del Val parlait de lui dans les termes les plus élogieux. Il a sa place parmi les étoiles de première grandeur qui ont illustré le Séminaire de Montréal par des oeuvres utiles à la religion et à la patrie.

M. Giband, né en Auvergne en 1824, vint à Montréal en 1855.

C'était un rude auvergnat de haute taille et de forte stature, à la voix puissante—tout le contraire en apparence de M. Colin—mais un excellent prêtre, bon et tendre sous sa dure écorce, avec une bonne tête, un esprit logique, sérieux, et une éloquence vigoureuse et convaincante.

M. Martineau venait de la Vendée et il était vraiment vendéen par l'ardeur de sa foi et de ses sentiments, par la vivacité de son esprit, l'éclat de son imagination et la chaleur de sa parole. C'était le prédicateur aimé des foules. On l'appelait le "Chapleau du clergé", et réellement il ressemblait à l'ancien lieutenant-gouverneur de Québec. Il avait le timbre éclatant de sa voix, beaucoup de son abondance de parole, de sa chaleur communicative, de ses envolées entraînant et hardies, téméraires même quelquefois.

M. Sentenne était de Montréal. Il a été curé de Notre-Dame pendant plusieurs années et il a rempli ses fonctions avec un zèle infatigable. On l'aimait pour ses vertus, pour son dévouement apostolique, pour son patriotisme, pour sa parole franche, énergique, un peu rude parfois, mais claire et substantielle: une bonne et saine nourriture canadienne!

M. Deschamps, d'une famille bien connue à Montréal, était né à Lachine en 1843, et mourut jeune encore en 1887. C'était un orateur agréable, gracieux, aux manières distinguées, à la parole vibrante.

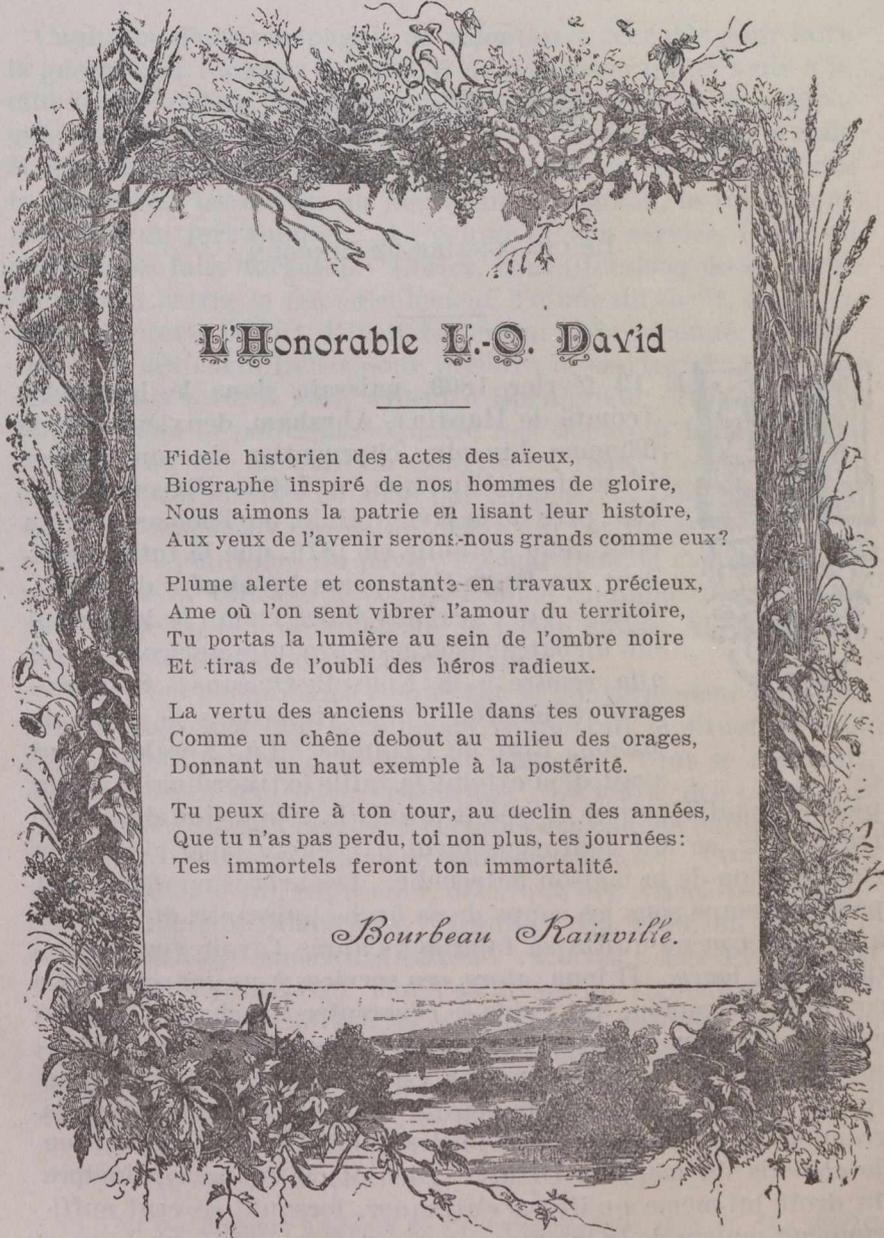
M. Lévesque, de la rivière Ouelle, né en 1846, mourut trop jeune, lui aussi, en 1884. Tête de philosophe et de théologien, esprit positif, écrivain et prédicateur de talent, sa mort prématurée a été une perte sérieuse pour le Séminaire et la société: M. Lévesque était appelé à jouer un rôle utile et brillant dans notre monde religieux.

Les prêtres de Notre-Dame s'usaient vite à cette époque, ils ne pouvaient résister bien longtemps au surmenage d'un ministère qui ne leur laissait pas un moment de repos. Plus on les aimait dans la chaire et au confessionnal, plus on leur faisait la vie dure, épuisante. Ils devaient avoir beaucoup de talent pour être si éloquents, pour faire des sermons si remarquables, car ils avaient peu de temps pour se préparer, pour faire les études sérieuses et suivies qu'exige l'éloquence. La prédication n'était

pas pour eux une spécialité comme elle l'est en France et ailleurs, et il ne leur était pas permis de choisir l'heure et le sujet qui leur convenaient pour parler. Ils devaient être toujours prêts, toujours en mesure de répondre à tous les appels. Il en est bien encore ainsi, mais aujourd'hui on fait venir des prédicateurs étrangers qui jettent beaucoup d'éclat sur la chaire de Notre-Dame, en y apportant des sermons préparés avec le plus grand soin et débités avec tous les apprêts de la rhétorique, suivant toutes les règles de l'art. Ils n'ont pas, souvent, plus de talent que les hommes distingués dont je viens de parler, mais leur culture intellectuelle est plus forte, leur formation plus artistique, leurs études plus spéciales. Ajoutons qu'ils ont en plus le relief que donnent le costume, la mise en scène et l'attrait de la nouveauté.

Ces prédicateurs d'autrefois méritaient d'être entendus, c'étaient des maîtres de la parole. Ils ont attiré à l'église des hommes qu'on n'y voyait guère et qu'on y a revus, ils ont laissé des traces lumineuses de leur passage au milieu de nous, et ils ont donné des exemples et des leçons utiles à ceux qui veulent apprendre l'art de bien parler.

*L. C. David.*



## L'Honorable H.-O. David

Fidèle historien des actes des aïeux,  
Biographe inspiré de nos hommes de gloire,  
Nous aimons la patrie en lisant leur histoire,  
Aux yeux de l'avenir serons-nous grands comme eux ?

Plume alerte et constant en travaux précieux,  
Ame où l'on sent vibrer l'amour du territoire,  
Tu portas la lumière au sein de l'ombre noire  
Et tiras de l'oubli des héros radieux.

La vertu des anciens brille dans tes ouvrages  
Comme un chêne debout au milieu des orages,  
Donnant un haut exemple à la postérité.

Tu peux dire à ton tour, au declin des années,  
Que tu n'as pas perdu, toi non plus, tes journées :  
Tes immortels feront ton immortalité.

*Bourbeau Rainville.*

## Aux Etats-Unis

### LE CENTENAIRE DE LINCOLN



LE 12 février 1809, naissait, dans le Kentucky (comté de Hardin), Abraham, deuxième fils de Thomas Lincoln, charpentier de son métier. C'est dans l'Indiana, à Little Pigeon Creek, tout près de la rivière Ohio, où Thomas Lincoln était venu s'établir en 1816, que le futur président des Etats-Unis passa les années de sa jeunesse. A dix-neuf ans, il descendait le Mississipi sur un bateau chargé de produits agricoles, qu'il alla vendre à la Nouvelle-Orléans. Son père résolut, bientôt, d'aller vivre dans le comté de Macon, Etat de l'Illinois. Là, Abraham, qui avait déjà atteint la taille extraordinaire de six pieds et quatre pouces et s'était acquis la réputation d'un rude travailleur, se mit courageusement à l'oeuvre pour aider à la construction de la maison paternelle. Les arbres ne résistaient pas longtemps sous les coups de sa hache puissante, et l'énergique bûcheron ne quitta sa famille qu'après l'avoir vue confortablement logée. Il loua, alors, ses services à un marchand du comté de Sagamon, qui l'aïda à construire un chaland sur lequel il s'embarqua, plus tard, pour se rendre, cette fois encore, jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Ce fut au retour de ce second voyage qu'Abraham Lincoln résolut de se livrer à l'étude de la grammaire, pendant les rares loisirs que lui laissait sa position de commis du magasin Offutt. Bientôt, ce fut aux principes du droit lui-même qu'il osa s'attaquer, lorsqu'il se crut suffisamment maître de la langue.

Capitaine d'une compagnie de volontaires recrutés pour faire la guerre aux Indiens en 1832, il ne put rester qu'un mois à la tête de ses soldats, la période d'activité militaire de sa compagnie n'ayant pas duré longtemps. Il rentre, alors, dans le rang et sert, six semaines durant, jusqu'au licenciement définitif des troupes, sous les ordres du lieutenant Anderson, le futur commandant du fort Sumter. Au retour de son service, l'idée lui vient de se faire forgeron. Certes, il avait raison de se croire de taille à battre le fer. Seulement, l'étude du droit, commencée à l'épicerie Offutt, l'avait fortement impressionné. Laisserait-il là ses chers livres pour prendre le marteau? Quelques années plus tard, il était avocat à Springfield (Illinois) et se lançait dans la politique. Quatre fois député à la législature de l'Illinois, élu membre du Congrès en 1846, il est battu aux élections sénatoriales de 1858 par Stephen A. Douglas, le chef du parti démocrate, après un débat qui est resté célèbre dans les annales politiques du pays. En mai 1860, la Convention républicaine de Chicago le choisit comme candidat du parti à la présidence et, le 6 novembre de la même année, Abraham Lincoln est élu président des Etats-Unis.

Pour bien comprendre ce que fut le gouvernement du président-bûcheron, il faut se rappeler ce qu'était la situation politique à son arrivée à la Maison Blanche. Tout se résumait, alors, dans ce seul mot : l'esclavage. Le trafic des noirs, aux Etats-Unis, dut son origine à certains marchands européens qui trouvèrent leur profit dans ce commerce infâme. Ce fut un navire hollandais qui, le premier, débarqua des Africains, au nombre de vingt, à Jamestown, Virginie. En 1790, on comptait sur le territoire américain 697,897 esclaves. Les Pères de la Constitution trouvèrent donc l'esclavage en vigueur dans toute l'étendue du pays lorsqu'ils signèrent la Grande Charte qui régit, encore aujourd'hui, la république américaine. A cette époque, au témoignage de Daniel Webster <sup>(1)</sup>, il n'existait aucune diversité d'opinions entre le Nord et le Sud sur cette ques-

---

(1) Voir son discours à propos du Clay Compromise, 1850, cf. *The World's famous orations*, by W. J. Bryan, vol. IX, p. 64.

tion; dans les deux parties du pays on regardait l'esclavage comme "un mal moral et politique". Toutefois, on n'entendait pas beaucoup de protestations indignées ni d'invectives le dénonçant comme une pratique cruelle et inhumaine. Les objections qu'on apportait, alors, contre cet affreux abus étaient plutôt d'ordre politique: on disait, par exemple, que ce régime affaiblissait les forces sociales du pays; que le travail des esclaves prenait la place du travail libre au grand détriment de la production. Malgré la diversité des motifs, l'opinion des hommes éminents du pays était unanime à condamner le mal. Washington, Hamilton et les autres rédacteurs de la Constitution ne crurent pas devoir y insérer un seul article qui mît fin, pour toujours, à ce grand mal social. Ils acceptèrent même le fait de l'esclavage. Les Sudistes diront, plus tard—a tort cependant—qu'ils le consacrèrent en décidant (art. I, sect. I) que tout maître d'esclaves avait droit à trois votes pour cinq esclaves qu'il posséderait et (art. IV, sect. I) que tout esclave qui se sauverait d'un Etat dans un autre devait être renvoyé à son propriétaire. Les Pères de la Constitution avaient reculé devant la condamnation formelle de l'esclavage; ils avaient préféré laisser au temps et à la civilisation le soin de régler définitivement cette très grave question. C'est une des applications les plus frappantes, dans l'histoire moderne, de la grande maxime libérale: *laissez faire; laissez passer*. La seule excuse de Washington et de ses collègues, c'est qu'ils croyaient, peut-être, avoir suffisamment indiqué le sens de la solution dans leur proclamation de 1776, où ils prononçaient solennellement que "tous les hommes sont créés égaux". Il n'en reste pas moins vrai que leur abstention voisine à la faiblesse et que, malheureusement, le temps et la civilisation devaient leur donner le plus cruel démenti. Il est toujours à propos de servir la justice.

La faute des ancêtres devait peser lourdement sur les descendants. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, on ne voit encore personne, aux Etats-Unis, se passionner pour la cause abolitionniste. Le Nord, à cause de ses conditions climatériques et de son genre de culture, se débarrasse de ses esclaves assez rapidement en les revendant aux Sudistes. En fait, on peut dire que dès 1820, il

y avait, en face l'un de l'autre, le Nord, avec les quelques centaines d'esclaves qui lui restaient, et le Sud, possesseur de deux millions à peu près de ces malheureux. A chaque acquisition de territoire, la discussion s'élevait, au Congrès, âpre, irritante au suprême degré. Le nouvel Etat serait-il esclavagiste ou non? Les esclaves fugitifs y seraient-ils protégés par la loi ou les renverrait-on à leurs propriétaires? La culture du coton s'étant considérablement développée et ayant rendu bientôt les services des nègres plus précieux que jamais au Sud, on fut obligé, de part et d'autre, de recourir aux compromis. Ainsi, en 1820, il fut décidé qu'on admettrait le Missouri dans l'Union avec l'esclavage, à condition qu'au Nord du nouvel Etat la liberté serait établie pour toujours. C'est à cette occasion qu'on fixa la fameuse *Mason and Dixon's line*, qui suivait le 36° 30' de latitude. Puis, ce fut l'annexion du Texas; puis, celle de la Californie. Un Etat du Nord après un Etat du Sud: c'était un vrai jeu de bascule.

En 1831, les sociétés abolitionnistes entrent en scène avec le journal *Le Libérateur*. Ardents défenseurs de la liberté, les membres de ces sociétés se jettent tout entiers dans la lutte, et l'on entendra en 1859, Garrison, le président de la Société Antiesclavagiste américaine, s'écrier dans un discours prononcé à l'occasion de l'exécution de John Brown (2): "Puis-je traiter, moi, avec le maître d'esclaves, dont les mains dégoûtent de sang? Puis-je dire à celui qui pille les berceaux: Frère, marchons ensemble dans l'unité? Puis-je dire à l'homme qui, pour satisfaire sa soif du gain ou sa colère, frappe une femme de son fouet jusqu'à ce que le sang rougisse le sol: Donne-moi ta main et formons une Union glorieuse? Non, jamais—jamais!" L'agitation est à son comble. Au Congrès et au Sénat, Clay, Webster et Seward, pour le Nord, Hayne, Calhoun et Toombs, entre autres, pour le Sud, se portent des coups terribles, dans les jou-

---

(2) John Brown fut pendu à Charleston, en 1859, pour s'être emparé de l'arsenal de Harper's Ferry dans le but d'armer les nègres pour une insurrection. Avant sa mort, il nia catégoriquement avoir jamais eu cette intention.

tes oratoires où reviennent sans cesse, les mots *freedom, slavery, constitution, secession*, jusqu'à ce qu'enfin, à Rochester, le 25 octobre 1858, Seward, le chef du parti républicain, lance sa phrase célèbre: "C'est un irrépressible conflit entre deux forces opposées et puissantes, et ce conflit signifie que les Etats-Unis doivent être et seront, tôt ou tard, ou une nation entièrement esclavagiste ou un peuple au travail absolument libre".

Les choses en étaient là lorsque les élections envoyèrent à la Maison-Blanche l'ancien bûcheron de l'Illinois. Les Sudistes n'attendirent même pas son assermentation comme président, et, le 20 décembre 1860, la Caroline du Sud faisait cette déclaration solennelle: "L'Union entre la Caroline du Sud et les autres Etats est dès à présent dissoute". L'heure était donc profondément angoissante lorsque, de bonne heure, le 21 février au matin (1861), Abraham Lincoln arriva à la petite gare de Springfield pour prendre le train qui devait l'emporter vers Washington. Un millier de citoyens attendaient le nouveau président sur le quai pour lui souhaiter bon voyage et succès. Tous les visages respiraient la tristesse. Chacun s'efforça, cependant, de faire bonne contenance en disant au revoir à l'illustre voyageur. Au moment où la cloche du départ allait sonner, on vit Abraham Lincoln s'avancer sur la passerelle du wagon et faire un signe de main comme pour commander l'attention. Puis, après un moment de silence oppressant, sa voix grave se fit entendre:

"Mes amis, dit-il, nul autre que moi ne peut comprendre le sentiment de tristesse que j'éprouve au moment de me séparer de vous. A cette ville et à la bonté de ses habitants je dois tout. C'est ici que j'ai vécu un quart de siècle et que j'ai passé de la jeunesse à l'âge mûr. C'est ici que mes enfants sont nés et que l'un d'eux est enterré. Je vous quitte maintenant, ne sachant quand ou si je reviendrai, avec devant moi une tâche plus grande que celle de Washington. Sans l'assistance de cet Etre Divin qui m'a toujours secouru, je ne puis réussir. Avec cette assistance, je ne puis échouer. Confians dans Celui qui peut m'accompagner tout en restant avec vous et qui est partout pour le bien, espérons que tout ira encore pour le mieux. Vous recom-

mandant à sa garde, comme j'espère que vous me recommanderez à lui dans vos prières, je vous dis affectueusement : Adieu."

Seule, la croyance en un souverain Maître, juste dispensateur des choses d'ici-bas, pouvait élever la pensée de Lincoln jusqu'à une telle sérénité, au milieu de pareils événements.

La simplicité et la vérité qui font la grandeur ne brillent-elles pas, toutes deux, d'un vif éclat, dans ces quelques paroles d'Abraham Lincoln quittant ses concitoyens pour aller accomplir, à Washington, une tâche plus lourde que ne le fut celle du fondateur de la république?

Le 4 mars 1861, Lincoln gravissait les degrés de l'estrade présidentielle pour prêter serment à la Constitution. En cette solennelle circonstance, il prononça l'un des plus beaux discours de sa carrière. On n'a qu'à consulter ses discours précédents, déclare-t-il en commençant, pour voir qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans la question de l'esclavage là où celui-ci existe. Plus d'un lecteur sera peut-être étonné d'entendre faire cette déclaration au président. Ce n'en est pas moins l'expression fidèle de la pensée de Lincoln; et nous verrons, plus loin, quelles étaient ses idées personnelles sur la libération future des noirs. Tout son discours est une défense énergique de l'Union. Pour lui, sécession veut dire anarchie. C'est aller contre les intentions des Pères de la république que de parler de séparation. Toutefois, pour sauvegarder la vie de la Fédération, il n'est pas besoin de recourir à la violence. Ce n'est que forcé par l'autorité nationale qu'il aura recours à ce moyen extrême. Comme preuve de sa bonne volonté, il fera continuer la distribution des postes dans toute l'étendue du territoire américain. "Compatriotes, s'écrie-t-il en terminant, que tous et chacun de vous réfléchissent bien et avec calme sur cette question... L'intelligence, le patriotisme, l'esprit chrétien et une ferme confiance en Celui qui n'a jamais abandonné ce pays privilégié peuvent encore amener la meilleure solution de nos difficultés présentes... Nous ne sommes pas ennemis, mais amis. Nous ne devons pas être ennemis. Quoique la passion

ait pu tendre les liens de notre affection, elle ne doit pas les briser"... (3)

Cinq semaines après, le 12 avril, le fort Sumter était bombardé par les Sudistes; les courriers fédéraux arrêtés partout; les lignes télégraphiques coupées. Lincoln appelle, immédiatement, ses ministres auprès de lui; lance des messagers dans toutes les directions; donne des ordres au commodore DuPont et au chef de l'armée, le général Scott; publie une proclamation décrétant une levée de 75,000 hommes, charge le gouverneur Morgan, de New York de voir au transport des troupes et à l'achat des munitions. En tout, il donne l'impression très nette d'une volonté énergique et d'une décision rapide.

Le 9 décembre, en pleine guerre, il envoie son premier message au Congrès. "Le dernier rayon d'espoir qui nous restait de sauvegarder pacifiquement l'existence de l'Union, y écrit-il, s'est éteint avec l'assaut du fort Sumter". Puis, après avoir passé en revue les opérations financières du gouvernement, avec le calme d'un bourgeois qui fait ses comptes de fin d'année, il s'attaque énergiquement à la thèse des adversaires. Ceux-ci prétendent, dit-il, que "le travail n'est utile que par rapport au capital; que personne ne peut travailler à moins qu'une autre personne, possédant du capital, ne l'induisse au travail par la promesse d'un salaire (4)... On prétend encore que celui qui est, une fois, ouvrier à gages doit rester, toute sa vie, dans cette condition... Ces deux prétentions sont fausses... Le travail précède le capital et en est indépendant. Le capital n'est que le fruit du travail, et n'aurait jamais pu exister si le travail n'eût pas existé tout d'abord. Le travail est le supérieur du capital, et mérite beaucoup plus de considération. Le capital a ses droits, qui sont aussi dignes de protection que tous les autres droits. Nous ne nions pas qu'il y ait, et qu'il y aura probablement toujours, entre le capital et le travail un rapport

---

(3) *Messages and Papers of the Presidents*. Edited by James D. Richardson. Vol. VI (1861-1869), p. 5.

(4) Ce qui est loin d'être absolument faux.

bienfaisant pour les deux" (5). Cette curieuse exposition de philosophie sociale, où l'on sent fort bien que l'ancien batelier du Mississipi n'a pas oublié son origine en entrant à la Maison Blanche, ne manque pas d'intérêt, malgré son exagération de l'indépendance du travail.

Les combattants étaient, en ce moment, hélas! bien loin du terrain philosophique et se portaient, déjà, des coups terribles, sur les champs de bataille de Romney, de Belmont et de Drainesville. L'année 1862 devait voir cette lutte fratricide augmenter encore d'intensité, et, après les brillants faits d'armes du général en chef de l'armée du Nord, MacClellan, la dernière victoire de cette année devait rester à Robert E. Lee, l'immortel commandant des forces sudistes. Le message présidentiel du 1er décembre 1862 est surtout remarquable par la suprême tentative de Lincoln pour ramener la paix entre les belligérants. Il propose aux Sudistes son fameux projet d'émancipation graduelle, qui avait toujours été sa plus chère idée. Trois opinions existent, chez nous, sur l'esclavage, écrit le président: les uns voudraient en perpétuer l'établissement; d'autres en demandent l'abolition soudaine et sans compensation; d'autres, enfin, seraient pour l'émancipation graduelle des Africains avec compensation pour leurs propriétaires. Pourquoi ne pas nous entendre sur le terrain commun d'un projet conciliateur, où chacun des deux partis ferait les concessions nécessaires pour ramener l'harmonie dans l'Union? Et Lincoln propose que chaque Etat esclavagiste qui libérera les noirs, à quelque date que ce soit, depuis décembre 1862 jusqu'au 1er janvier 1900, reçoive une compensation des Etats-Unis, en bons du gouvernement et à un taux fixé d'après la *valeur* de chaque esclave existant dans l'Etat au moment du huitième recensement (celui qui venait d'être fait). Il n'y a pas de doute, dit Lincoln, que l'abolition de l'esclavage mécontentera considérablement ceux qui en désirent la perpétuation, mais la longueur du temps que je leur accorde pour arriver à cette fin devra diminuer beaucoup ce mécontentement. "Dans un certain sens, la libération des esclaves est une destruction de propriété—d'une propriété acquise par héritage ou par achat comme toute autre propriété". De

---

(5) *Messages and Papers of the Presidents*, vol. VI, p. 57.

plus, "cela sauvera les noirs du vagabondage et de la destitution qui marqueront leur émancipation immédiate dans les localités où ils sont en très grand nombre". Le dévergondage effréné qui suivit, chez les nègres, l'Acte d'émancipation de 1863 devait prouver la sagesse de cette proposition. Ce n'était plus l'abstention des signataires de la Constitution; c'était un plan net et précis pourvoyant, sans injustice, à l'abolition définitive de l'esclavage dans un espace de trente-sept ans. Malheureusement, la voix conciliatrice du président ne parvint pas à dominer le bruit du canon et ne fut écoutée ni d'un camp ni de l'autre. La guerre continua plus terrible encore, et Lincoln, entraîné par les événements, ne trouvant d'appui nulle part, pour faire voter son projet pacificateur, voulant, à tout prix, en finir avec l'esclavage, lança, le 1er janvier 1863, sa proclamation de l'émancipation des noirs américains, qui devait immortaliser son nom :

"Maintenant donc, je, Abraham Lincoln, président des Etats-Unis... ordonne et déclare que toutes les personnes tenues en esclavage dans les dits Etats désignés... sont et seront dorénavant libres, et que le gouvernement exécutif des Etats-Unis... reconnaîtra et maintiendra la liberté des dites personnes" (6).

Cette année 1863 devait marquer l'apogée du premier terme présidentiel de Lincoln. Le 30 mars, il publiait ce qui est, peut-être, la plus belle proclamation qui soit jamais sortie de la Maison Blanche :

"...Attendu que c'est le devoir des nations aussi bien que des individus de se tenir dans la dépendance du souverain pouvoir de Dieu, de confesser leurs péchés et transgressions dans les sentiments d'un humble regret, et cependant avec cette espérance certaine qu'un sincère repentir leur obtiendra miséricorde et pardon, et de reconnaître la sublime vérité, annoncée dans les Ecritures et prouvée par toute l'histoire, que seules sont bénies les nations dont Dieu est le Seigneur;

"Et puisque nous savons que d'après sa loi divine les nations, comme les individus, sont sujettes aux punitions et aux châtiements en ce monde, ne pouvons-nous pas craindre à juste titre que la terrible calamité de la guerre civile qui désole aujour-

---

(6) *Messages, etc.*, vol. VI., p. 148.

d'hui notre patrie ne soit rien autre chose qu'une punition qui nous est infligée pour nos présomptueuses fautes, dans le but utile d'obtenir la réforme nationale du peuple tout entier? Nous avons reçu du Ciel des grâces de choix; pendant de nombreuses années, la paix et la prospérité ont régné parmi nous; notre population, notre fortune et notre puissance se sont accrues d'une façon plus considérable que celles d'aucun autre peuple. Mais nous avons oublié Dieu... Etourdis par des succès ininterrompus, nous sommes devenus trop présomptueux pour sentir la nécessité de la grâce qui rachète et qui préserve, trop fiers pour prier le Dieu qui nous a créés.

"Il est donc convenable de nous humilier devant sa Puissance offensée, de confesser nos fautes nationales, et de prier pour obtenir clémence et pardon.

"Maintenant... par cette proclamation, je désigne et détermine jeudi, le 30 avril 1863, comme jour d'humiliation nationale, de jeûne et de prière...

"Tout ceci étant fait avec sincérité et vérité, reposons-nous humblement dans l'espérance autorisée par les enseignements divins que le cri unanime de la nation sera entendu là-haut, et qu'en réponse nous obtiendrons des bénédictions non moins que le pardon de nos fautes nationales et la restauration de notre patrie aujourd'hui divisée et souffrante, qui reviendra à son ancienne et heureuse condition d'unité et de paix.

"En foi de quoi, j'ai mis ma signature et fait apposer le sceau des Etats-Unis..." (7)

L'homme d'Etat qui a assez de foi et de courage pour parler un tel langage à ses compatriotes courbés sous le fléau d'une guerre atroce, peut regarder l'avenir de son pays avec confiance: Dieu n'abandonnera pas sa cause.

Ce n'est pas le lieu de raconter, ici, ni les victoires de Grant, ni les suprêmes habiletés de la tactique de Lee, ni la marche victorieuse de Sherman vers la mer. Rappelons seulement la réélection de Lincoln à la présidence, en novembre 1864. Le 4 mars 1865, après avoir, une seconde fois, prêté serment à la

---

(7) *Messages*, etc., vol. VI. p. 165.

Constitution, à la fin d'un discours resté célèbre et dont les dernières paroles sont presque passées en maxime aux Etats-Unis, le président s'écria dans un magnifique élan de bonté et d'énergie tout à la fois : "N'ayant de malice pour personne, voulant la charité pour tous, fermes dans le droit tel que Dieu nous le fait voir, travaillons à finir la tâche que nous sommes à accomplir, travaillons à guérir les blessures de la nation, à prendre soin de celui qui a eu à supporter les affres du combat, à soutenir la veuve et l'orphelin, à faire tout ce qui pourra ramener parmi nous et nous faire chérir une paix juste et durable qui nous tiendra en bonne entente avec toutes les nations." (8)

Ce devait être son testament politique. Le 14 avril au soir, après avoir reçu d'excellentes nouvelles des chefs militaires, alors qu'il s'amusait à la représentation de *Our american cousin*, au théâtre Ford de la capitale, John Wilkes Booth, au commencement du troisième acte de la pièce, lui tira, à bout portant, une balle dans la tête, puis, sauta de la loge présidentielle sur la scène en criant : "*Sic semper tyrannis!* Le Sud est vengé!" Transporté dans une maison voisine, Lincoln expirait le lendemain.

Ainsi mourut tragiquement celui qui fut digne d'être appelé le Sauveur de l'Union. On grava sur sa tombe ces simples mots :

ABRAHAM LINCOLN

SEIZIEME PRESIDENT DES ETATS-UNIS

NE LE 12 FEVRIER 1809

MORT LE 15 AVRIL 1865

On aurait pu écrire au-dessous de son nom : *Dieu, Patrie, Liberté.*

*Antonio Huot.*

---

(8) *Messages, etc.*, vol. VI, p. 277.

## Étude Scientifique

---

*Diffusion, osmose et dissociation électrolytique.*

---



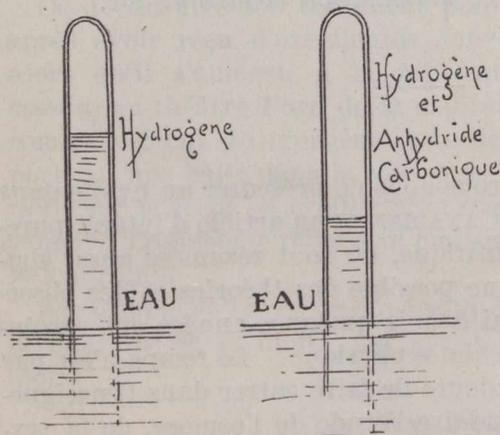
NOUS excuserons-nous de présenter au public dans la REVUE CANADIENNE un article d'intérêt purement scientifique, où sont résumées aussi simplement que possible des théories et des observations qui depuis quelques années ont révolutionné la chimie physique? Le temps n'est pas venu sans doute de faire entrer dans l'enseignement secondaire l'étude de l'osmose, de la cryoscopie, de la tonométrie, et de montrer comment ces phénomènes se rattachent les uns aux autres; la théorie séduisante mais trop incertaine de la dissociation électrolytique y trouve moins encore sa place. Il importe pourtant que l'on se préoccupe (dans l'enseignement supérieur, cela va sans dire, mais aussi au dehors des Universités) de savoir à tout le moins quelle est la nature des problèmes qui se posent et quels sont les principaux caractères des solutions qu'on leur propose. On nous pardonnera donc, nous l'espérons, d'avoir glissé dans la REVUE quelques pages, plus arides peut-être que les autres, dictées par le souci de vulgariser des notions qui ne doivent pas rester l'apanage d'un tout petit nombre mais auxquelles nous pensons au contraire que beaucoup peuvent—ou doivent s'intéresser.

## I

L'osmose est un phénomène de diffusion.

On entend par diffusion le mélange de deux masses de nature différente finissant par n'en plus former qu'une plus ou moins homogène.

Cette homogénéité devient parfaite dans le cas des gaz. Si dans une éprouvette cylindrique on recueille un certain volume



d'hydrogène puis de l'anhydride carbonique, les deux gaz se pénètrent l'un l'autre; ils ne se superposent pas dans l'ordre de leurs densités; ils forment un mélange identique en tous les points du volume qu'ils occupent. Ce fait vient appuyer la théorie cinétique des gaz d'après laquelle les molécules gazeuses sont constamment animées de

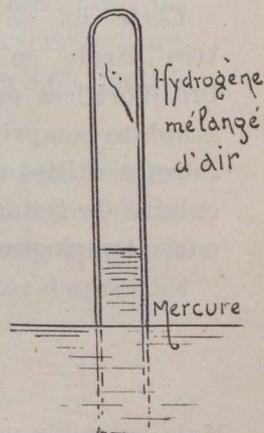
mouvements divers de rotation et de translation. Dans leur course, elles viennent heurter les parois et la force élastique du gaz résulte de la somme de ces chocs. Par suite de leurs mouvements, les molécules de deux gaz différents se mêlent intimement les unes avec les autres; leurs trajectoires s'enchevêtrent et la pression du mélange sur les parois de l'enceinte est la somme des pressions exercées par chacun des gaz occupant seul tout le volume, puisque les chocs dûs aux molécules de l'un des gaz s'ajoutent aux chocs subis pendant le même temps par les molécules de l'autre.

Si l'on réunit deux volumes, identiques ou non, occupés par

des gaz ou des mélanges gazeux, tels que l'hydrogène d'une part et l'air d'autre part, enfermés à la même pression, la diffusion ne modifie pas celle-ci qui garde la même valeur qu'elle avait primitivement dans chacun des récipients.

Il n'en est pas de même si les gaz au lieu de se mêler librement sont astreints à passer par un orifice très étroit.

En 1822 Döbereiner <sup>(1)</sup> ayant placé sur la cuve à mercure une éprouvette remplie d'hydrogène remarqua qu'au bout de quelque temps le niveau du mercure s'était élevé dans l'éprouvette: de l'hydrogène s'était donc échappé car il ne pouvait s'être dissous dans le mercure ni s'être condensé. Le chimiste allemand s'aperçut alors que son éprouvette était fêlée: de l'hydrogène avait donc pu trouver passage à travers la paroi. De l'air avait suivi la route inverse mais en quantité insuffisante pour remplacer tout le gaz échappé; de là la diminution de pression intérieure et la formation d'un mélange explosif.



Graham <sup>(2)</sup> étudia ce phénomène d'une façon plus approfondie et parvint par des considérations théoriques à la conclusion suivante vérifiée expérimentalement.

Si différents gaz sont maintenus à une pression constante dans un vase muni d'une paroi mince percée d'un orifice étroit et les séparant du vide, la vitesse de passage de chacun d'eux à travers l'ouverture est inversement proportionnelle à sa den-

<sup>(1)</sup> Döbereiner (Jean-Wolfgang) né en Bavière en 1780 mourut à Iéna en 1849. C'est lui qui imagina le briquet à Hydrogène où l'on provoque l'inflammation du gaz par la mousse de platine.

<sup>(2)</sup> Graham (Thomas), né à Glasgow en 1805, mort à Londres en 1869, est particulièrement connu par ses travaux sur la diffusion et l'occlusion des gaz, sur la dialyse et sur la nature des trois acides phosphoriques.

sité. En d'autres termes, les volumes de gaz qui ont quitté le vase en des temps égaux varient en raison inverse de leurs poids spécifiques.

Cette loi se vérifie encore quand au lieu d'un orifice très étroit en paroi mince, on a un très grand nombre d'orifices étroits en paroi poreuse comme une plaque de graphite comprimé, de plâtre ou de porcelaine dégourdie. M. Soret a utilisé cette propriété pour déterminer le poids moléculaire de l'ozone: 271 volumes d'ozone se diffusant dans le même temps que 227 de chlore, l'on a

$$\frac{271}{227} = \sqrt{\frac{\text{densité du chlore.}}{\text{densité de l'ozone.}}}$$

Mais les poids moléculaires étant proportionnels aux densités, la quantité sous le radical peut se remplacer par le rapport des poids moléculaires. Si donc celui de chlore est connu, on calcule aisément celui de l'ozone qu'on trouve voisin de 48, d'où la formule moléculaire  $O^3$  pour cette forme allotropique de l'oxygène.

La loi de Graham a permis encore de démontrer qu'à haute température certaines vapeurs comme celles de chlorure d'ammonium et de perchlorure de phosphore sont dissociées, c'est-à-dire séparées en d'autres corps différents.

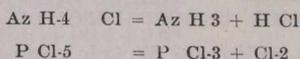
Par suite de la définition même des poids moléculaires des

---

(<sup>1</sup>) On sait que le poids moléculaire d'un gaz ou d'une vapeur est le double de la densité de ce corps par rapport à l'hydrogène ou, ce qui revient au même, le nombre obtenu en multipliant sa densité par rapport à l'air par le facteur invariable 28.88 qui exprime le double de la densité de l'air par rapport à l'hydrogène.

corps gazeux et vaporisables (<sup>1</sup>), le chlorure d'ammonium en vapeur devrait avoir pour densité  $\frac{\text{AzH}_4\text{Cl}}{28.88} = 1,8481$ : l'expérience donne un nombre moitié moindre. De même la densité de vapeur du perchlorure de phosphore devrait être 7.29; or elle n'est que de 5.078 à 182°; elle décroît quand la température s'élève et atteint à partir de 300° une valeur fixe 3.65, moitié de la valeur théorique calculée  $\frac{\text{P Cl}_5}{28.88}$

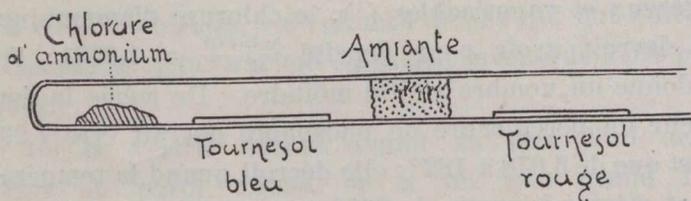
Comment expliquer ces anomalies? L'un des moyens les plus simples est d'admettre qu'à température élevée le chlorure d'ammonium se dédouble en ammoniaque et acide chlorhydrique, le perchlorure de phosphore en trichlorure et chlore d'après les deux équations



Le nombre des molécules étant doublé il en serait de même du volume occupé par les produits de la dissociation, car des volumes égaux de gaz ou vapeurs enfermés à la même pression contiennent le même nombre de molécules (Hypothèse d'Avogadro et Ampère); par suite la densité du mélange devrait être deux fois moindre que la valeur théorique déduite de la formule moléculaire des corps non dissociés.

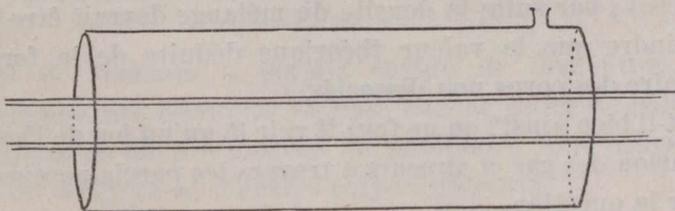
En est-il bien ainsi? ou ne faut-il voir là qu'un jeu de l'esprit? La diffusion des gaz et vapeurs à travers les parois poreuses va trancher la question.

Si l'on dispose dans un tube de verre fermé à une extrémité un peu de chlorure d'ammonium, puis un morceau de papier bleu de tournesol, un tampon d'amiante et de l'autre côté un papier rouge de tournesol et qu'on chauffe le sel ammoniacal, le tournesol bleu rougit tandis que le tournesol rouge bleuit. Les gaz ammoniac et acide chlorhydrique formés n'ayant pas



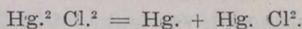
la même densité ne traversent pas avec la même vitesse le tampon d'amiante de sorte qu'ils sont partiellement séparés.

On peut, pour le perchlorure de phosphore, employer le dispositif suivant: on place un tube de terre poreuse ou de porcelaine dégourdie dans l'axe d'un tube de verre et l'on y fait passer les vapeurs provenant de perchlorure de phosphore porté à haute température; on recueille dans l'enveloppe extérieure un mélange de trichlorure et de chlore mais renfermant plus de molécules de chlore que de trichlorure puisque le chlore ayant une densité moindre traverse plus vite la paroi poreuse. En se refroidissant le trichlorure se combine de nouveau à une quantité équivalente de chlore pour reproduire



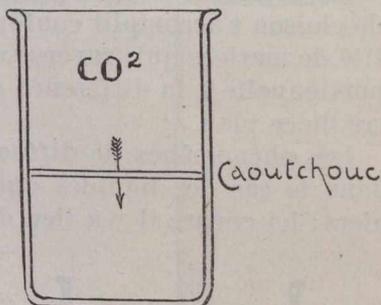
le perchlorure, mais l'excédent de chlore demeure libre. On recueille au contraire dans le tube central du perchlorure mêlé de trichlorure de phosphore.

L'observation démontre donc la dissociation moléculaire de ces composés. On a remarqué de même que la vapeur de calomel se dissocie en mercure et vapeur de sublimé corrosif

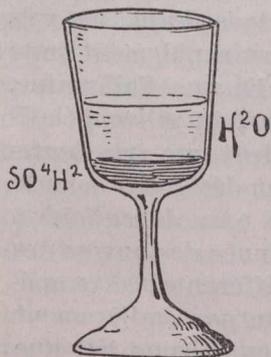


la densité du mélange est 117,6 par rapport à l'hydrogène tandis que la formule  $\text{Hg}^2 \text{Cl}^2$  correspondrait à une densité double. C'est pourtant  $\text{Hg}^2 \text{Cl}^2$  et non pas  $\text{Hg} \text{Cl}$  qu'il convient d'adopter comme formule moléculaire du calomel.

Il y a des cloisons qui ne laissent passer que certains gaz; le caoutchouc, par exemple, est traversé par l'anhydride carbonique et ne l'est pas par l'hydrogène. Une paroi mince de palladium au contraire laisse passer l'hydrogène mais pas l'anhydride carbonique; une plaque



de fonte au rouge livre passage à l'oxyde de carbone mais pas aux autres gaz. On dit alors que l'on a affaire à une paroi *semi-perméable* dont on explique la propriété comme suit: quand une membrane laisse passer un gaz c'est qu'elle peut dissoudre ce gaz; l'anhydride carbonique par exemple se dissout dans le caoutchouc et arrive ainsi jusqu'à l'autre face de la membrane par où il s'échappe s'il n'y a pas sur cette face, pour le maintenir, une pression égale due à de l'anhydride carbonique.



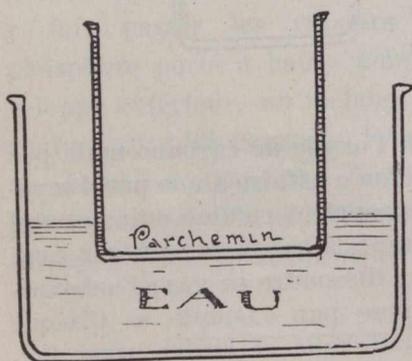
La diffusion d'un liquide dans un autre ne s'effectue que si les deux liquides peuvent se mélanger. Si l'on met par exemple au fond d'un verre de l'acide sulfurique concentré et qu'on y superpose de l'eau distillée moins dense, les

deux liquides finissent par se mélanger par diffusion comme on peut l'observer en colorant la couche d'eau supérieure au moyen de quelques gouttes de teinture bleue de tournesol: à mesure

que les molécules acides s'élèvent la teinte bleue passe au rouge. On observerait un phénomène analogue avec l'eau et l'alcool, la solution de sulfate de cuivre et l'eau pure, etc... mais pas avec l'eau et l'huile (non miscibles).

La diffusion d'un liquide dans un autre sans interposition de cloison s'accomplit conformément à la loi suivante: la quantité de matière qui traverse un plan en un temps donné est proportionnelle à la différence des concentrations de part et d'autre de ce plan.

Les phénomènes de diffusion ne prennent tout leur intérêt dans le cas des liquides que lorsqu'une paroi sépare ces derniers; ici encore il y a lieu de distinguer les parois *perméables* des parois *semi-perméables*.



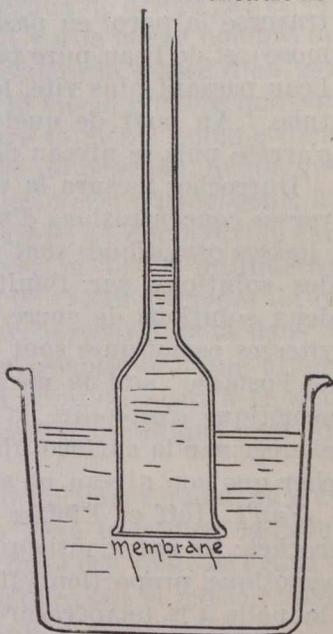
Les parois perméables sont traversées par les liquides et les solutions mais avec des vitesses variables suivant leur nature. Graham a étudié cette diffusion à travers un septum de parchemin. Il a trouvé que l'acide picrique, le chlorure de sodium, les sels traversaient rapidement cette paroi tandis que l'albumine, les gommes, la silice gélati-

neuses, l'hydrate ferrique, etc... ne le faisaient que très lentement. Les premières de ces substances sont désignées sous le nom de *crystalloïdes*, les dernières sous le nom de *colloïdes*. Cette propriété est utilisée pour séparer les unes des autres des substances appartenant aux deux groupes différents; cette opération porte le nom de *dialyse*; elle se prête particulièrement bien à l'analyse toxicologique; la plupart des poisons tels que l'arsenic blanc, la strychnine, la digitaline, étant *crystalloïdes* se séparent par dialyse de l'albumine, du sang, des matières protéiques et autres substances organiques complexes avec lesquels ils se retrouvent dans les intestins de la personne empoisonnée. La dialyse permet encore la préparation de solutions colloïdales d'albumine, d'hydrate ferrique, de silice, etc... L'ap-

pareil qu'on emploie se compose d'un vase cylindrique de porcelaine ou de verre dont le fond est formé par une feuille de papier parchemin. On met à l'intérieur la substance à dialyser et on fait flotter sur l'eau distillée. Pour préparer avec le dialyseur le peroxyde de fer soluble, M. Salet donne les indications suivantes : "Dissoudre de l'hydrate ferrique dans un sel ferrique d'un acide monobasique tel que le chlorure, l'azotate, l'acétate puis dialyser. Au bout de quelque temps le liquide ne renferme plus que six parties d'acide acétique pour 94 parties de peroxyde de fer. Ces solutions sont très aisément coagulables par l'acide sulfurique, les sels neutres, les carbonates alcalins et même spontanément par le temps (1) . . .

On a fait au "fer dialysé" une réclame qui paraît fort injustifiée. Sans revenir sur l'instabilité du composé on peut remarquer que les cristalloïdes pouvant seuls traverser les membranes animales, il faudra qu'il subisse tout d'abord dans l'organisme une transformation qui lui permette d'entrer dans l'économie mais alors quel avantage voit-on à lui donner d'abord une forme colloïdale qui doit être détruite pour que le produit soit efficace?

Dutrochet a fait sur la diffusion des liquides à travers les cloisons membraneuses des recherches restées célèbres (2). Il employait un récipient formé d'un tube de verre évasé en forme



(1) Dictionnaire de chimie de Würtz, T. I., p. 1146.

(2) Dutrochet. Mémoires pour servir à l'histoire des végétaux. 1827 (T. I). et: Nouvelles recherches sur l'endosmose et l'exosmose, etc... (1828).

de cloche à son extrémité inférieure et fermé par une membrane animale. Le liquide soumis à l'expérience était placé à l'intérieur de ce vase, introduit lui-même dans l'eau distillée. Supposons par exemple que l'endosmomètre (comme Dutrochet appelait son appareil) renferme une solution de sucre: du sucre traverse la paroi en passant de l'intérieur à l'extérieur (exosmose) et de l'eau pure passe en sens inverse (endosmose) mais l'eau passant plus vite, le niveau de l'eau sucrée s'élève dans le tube. Au bout de quelque temps ce mouvement d'ascension s'arrête puis le niveau de l'eau sucrée s'abaisse.

Dutrochet mesura la vitesse et la force de l'osmose pour diverses concentrations d'une même solution. Il montra que les vitesses osmotiques sont proportionnelles à l'excès des densités des solutions sur l'unité. Si par exemple les densités de deux solutions de sucre sont respectivement 1.14 et 1.22, les vitesses osmotiques sont dans le rapport de 14 à 22. La force de l'osmose" suit la même loi. Par là on désigne la pression osmotique c'est-à-dire la valeur de la pression qu'il faudrait exercer sur la surface libre de la solution de sucre pour empêcher que son niveau ne s'élève.

Van't Hoff et Pfeffer ont complété les expériences de Dutrochet: ils ont montré que pour les solutions diluées la pression osmotique, proportionnelle à la concentration, est aussi proportionnelle à la température absolue <sup>(1)</sup>. La pression osmotique d'une solution suit donc les mêmes lois que la force élastique d'une masse gazeuse. On admet que l'une et l'autre ont la même cause: si dans les gaz les molécules se meuvent librement au sein de l'éther, dans les solutions les molécules dissoutes se déplacent au sein du dissolvant et la pression qu'elles exercent résulte de leurs mouvements. Cette analogie devient plus saisissante quand on remarque que la pression osmotique d'une solution est précisément égale à celle qu'exercerait à l'état de vapeur la même masse du corps dissous occupant le même volume

---

<sup>(1)</sup> Rappelons que la température absolue s'obtient en ajoutant 273 à la température centigrade; à 15° c. par exemple la température absolue est 288°.

que la solution dans les mêmes conditions de température et de pression, à supposer que cette vapeur obéisse aux lois de Mariotte (compressibilité) et de Gay-Lussac (dilatation). Nous avons déjà fait allusion à cette vieille loi d'Ampère et d'Avogadro d'après laquelle dans les volumes égaux de divers gaz et vapeurs ayant la même force élastique, il y a le même nombre de molécules. Il s'ensuit que si l'on considère la masse d'un gaz quelconque exprimé en grammes par le même nombre que son poids moléculaire, elle occupe toujours le même volume dans les mêmes conditions de température et de pression, quelle que soit la nature du corps considéré. 2 grammes d'hydrogène, 32 grammes d'oxygène, 30 de bioxyde d'azote, 44 d'anhydride carbonique occupent à 0° C sous une pression de 760 millimètres de mercure 22 litres, 34. De même à 0° C 342 grammes de sucre (342 est le poids moléculaire du saccharose) dissous dans 22 litres 34 d'eau exercent une pression osmotique d'une atmosphère. Si l'on dilue le volume de la solution jusqu'à ce qu'il devienne dix fois plus grand, la pression osmotique sera dix fois plus faible.

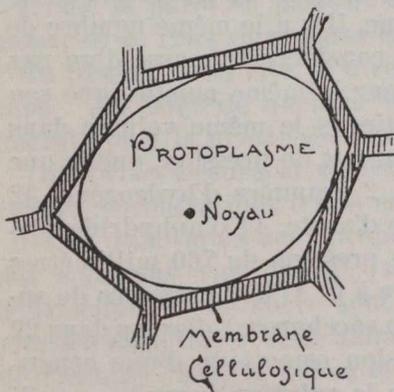
De là cette conséquence évidente : du moment que deux solutions de substances différentes dans l'eau possèdent la même pression osmotique, elles renferment dans des volumes égaux le même nombre de molécules ; on dit qu'elles ont la même concentration moléculaire et qu'elles sont *isotoniques*.

La mesure directe de la pression osmotique d'une solution est difficile et peu pratique. Nous allons montrer maintenant comment on peut s'en passer en utilisant néanmoins l'osmose.

Remarquons d'abord en passant que Dutrochet n'avait pas vu que l'osmose ne peut s'observer avec les membranes animales que par suite d'une propriété de ces dernières désignée sous le nom d'*hémiperméabilité*. Sont semi perméables les membranes ou cloisons que l'eau traverse mais qui ne laissent pas passer les sels dissous. On peut obtenir artificiellement une membrane semi perméable en interposant une lame de terre poreuse humide entre une solution de sulfate de cuivre à 3 % et une solution de ferrocyanure de potassium (prussiate jaune). Quand les solutions pénétrant lentement la cloison viennent à se rencontrer, elles donnent un précipité de ferrocyanure de

cuire supporté par la masse poreuse et qui lui communique l'hémi perméabilité: c'est la membrane de Traube.

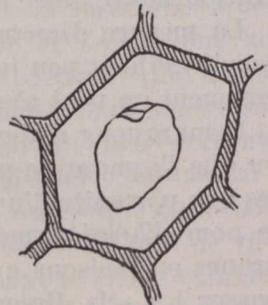
Les membranes cellulaires, aussi bien celles des végétaux que des animaux, sont à peu près imperméables pour les sels et tout



à fait pour les colloïdes tandis qu'elles se laissent très aisément traverser par l'eau. Cette propriété défend la cellule contre l'introduction de sels provenant de l'extérieur et contre la déperdition des sels contenus dans son protoplasma. La cellule végétale comprend une membrane cellulosique perméable, puis un sac protoplasmique renfermant la substance véritablement vivante de la plante groupée autour d'un noyau.

On sait qu'une tige coupée perd rapidement sa rigidité et se fane: le protoplasma perdant de la vapeur d'eau se contracte et n'appuie plus sur la paroi cellulosique; de là un affaissement de la tige. Si on place la plante dans de l'eau pure celle-ci pénètre par endosmose dans les cellules pour dissoudre les sels, sucres et autres substances qu'elles renferment; le sac protoplasmique se dilate; il exerce contre la paroi une pression grâce à laquelle la tige se redresse.

Si au lieu de placer la tige dans de l'eau pure on la place dans une solution saline, elle pourra suivant la pression osmotique de celle-ci, c'est-à-dire suivant sa concentration, reprendre sa turgescence, ou ne subir aucun échange, ou au contraire perdre de l'eau, le passage se faisant à travers la paroi semi-perméable au détriment de la solution—suc protoplasmique ou liquide extérieur—dont la pression osmotique est la plus faible.



M. de Vries utilise cette propriété pour reconnaître quand

deux solutions sont isotoniques; au lieu d'employer une tige il se sert d'une coupe qu'il observe au microscope (le *tradescantia discolor* est particulièrement commode pour cette étude); il baigne les cellules turgides dans des solutions de plus en plus concentrées d'un sel donné jusqu'à ce qu'il voie l'enveloppe protoplasmique se détacher par contraction des parois de la cellule: à ce moment précis il y a isotonie entre la solution intérieure et la solution extérieure. Si la liqueur interne est à la fois isotonique à une solution A et à une solution B celles-ci sont isotoniques entre elles: elles ont donc la même concentration moléculaire et par suite si l'on connaît les poids des substances dissous dans les solutions isotoniques et le poids moléculaire de l'une d'elles, on peut calculer le poids moléculaire de l'autre puisque les poids moléculaires sont proportionnels aux poids qu'il a fallu dissoudre dans une même quantité du dissolvant pour obtenir des solutions isotoniques.

On peut rattacher à l'osmose des phénomènes qui paraissent à première vue très différents.

Ce sont d'abord les phénomènes cryoscopiques.

On sait que le point de congélation d'un liquide s'abaisse quand on y dissout une autre substance; et l'abaissement du point de congélation est proportionnel, pour les solutions diluées, au poids de la substance dissoute. On a montré que deux solutions isotoniques de substances différentes dans le même dissolvant ont le même point de congélation; en d'autres termes deux solutions dans le même dissolvant dont la concentration moléculaire est identique se solidifient à la même température. De là un nouveau moyen de déterminer les poids moléculaires. M. Raoult a démontré qu'on a la relation

$$M = K \frac{P}{E - E'}$$

où M désigne le poids moléculaire du corps dissous.

P, le poids de ce corps dissous dans 100 grammes du dissolvant.

E, la température de solidification du solvant pur.

E' la température de solidification de la solution.

K un facteur numérique constant pour un dissolvant déterminé.

C'est sur cette formule que repose la méthode cryoscopique de détermination des moïds moléculaires.

Les phénomènes tonométriques se rattachent aussi à la pression osmotique: A une température donnée la tension maximum de vapeur d'un liquide volatil diminue quand on y dissout un corps fixe, et elle s'abaisse d'une quantité proportionnelle à la masse dissoute.—Pour des substances différentes dissoutes dans le même solvant, un abaissement égal de la tension de vapeur correspond à des masses dissoutes proportionnelles aux poids moléculaires des substances. Ceci revient à dire que deux solutions dans le même dissolvant ont la même tension de vapeur dès qu'elles ont la même pression osmotique.

Au lieu de considérer la différence des tensions de vapeur du solvant pur et des dissolutions, on peut mesurer l'élévation du point d'ébullition quand on passe du premier aux secondes. M. Raoult a établi la loi qu'exprime l'équation

$$M = K' \frac{P}{E' - E}$$

où M est le poids moléculaire de la substance dissoute.

P, le poids de cette substance dissous dans 100 grammes du dissolvant.

E' la température d'ébullition de la solution.

E la température d'ébullition du liquide pur

K' est un facteur numérique indépendant de la nature du corps dissous mais différent pour chaque dissolvant. Si on détermine d'abord sa valeur pour un liquide donné en y dissolvant un poids connu de substance dont on sait le poids moléculaire, on peut ensuite employer ce dissolvant pour déterminer par ébullioscopie le poids moléculaire inconnu d'une autre substance qu'on y dissout.

Les lois qui régissent les phénomènes osmotiques, cryoscopiques et tonométriques ne s'appliquent qu'aux solutions diluées.

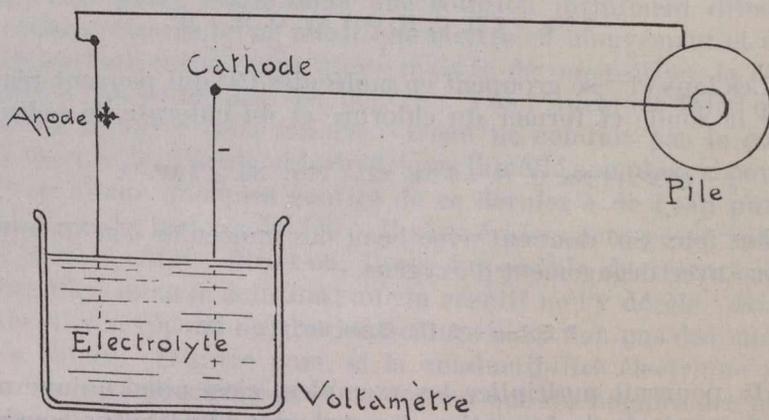
Pourtant, même en solution étendue, il y a toute une classe de corps qui n'y obéissent point. Ces lois gardent-elles alors quelque valeur ou les exceptions sont-elles si fréquentes qu'il soit sans intérêt de les avoir formulées?

Les exceptions sont en effet très nombreuses, mais elles nous sont offertes par des corps qui possèdent tous une propriété commune, celle de conduire l'électricité, de sorte que nous remarquerons que les lois de Raoult et de Van't Hoff ne s'appliquent qu'aux composés non-électrolytes.

II

Il nous reste à montrer brièvement comment on a expliqué que les corps conducteurs n'obéissent pas à ces lois.

Si l'on interpose une colonne liquide dans un circuit électri-

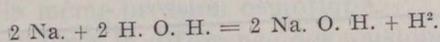


que renfermant un générateur, deux cas peuvent se présenter : ou le courant passe et la solution conductrice est dite *électrolyte*, ou le courant ne passe pas et la solution est appelée *non-électrolyte*. L'eau pure, par exemple, ne laisse pas passer le courant mais il suffit de l'aciduler par addition d'acide sulfurique, ou d'y dissoudre une base comme la potasse, ou bien encore un sel comme le sulfate de cuivre ou le chlorure de sodium pour que le courant s'établisse. On constate en même temps une décomposition de l'acide, de la base ou du sel en deux parties ou *ions* qui sont transportés par le courant l'un à l'électrode négative ou *cathode* (on l'appelle *cathion*), l'autre à l'électrode positive ou *anode* (*anion*).

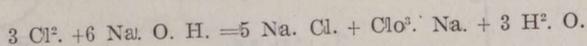
$\text{So}^4 \text{H}^2$  se scinde en deux cathions H et un anion  $\text{So}^4$ .

Na cl, en un cathion Na et un anion cl, etc...

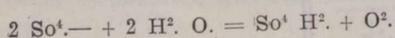
On admet que ces ions portent les uns (cathions) une charge positive d'électricité, les autres (anions) une charge négative. Ce ne sont donc pas des atomes au sens ordinaire du mot à cause de cette sorte d'atmosphère électrique qu'ils emportent avec eux et qui les entraîne vers la cathode ou l'anode où ils perdent leur charge et se groupent en molécules électriquement neutres. Des réactions secondaires peuvent se produire: les ions  $\text{Na}^+$  par exemple se transformant à la cathode en molécules de soude par décomposition de l'eau



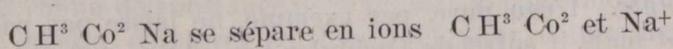
Les ions  $\text{cl}^-$  se groupent en molécules  $\text{Cl}^2$  qui peuvent réagir sur la soude et former du chlorure et du chlorate de sodium:



Les ions  $\text{So}^4$  donnent avec l'eau des molécules d'acide sulfurique avec dégagement d'oxygène.



On pourrait multiplier les exemples; c'est ainsi qu'une méthode générale de formation des carbures d'hydrogène consiste à électrolyser les solutions des sels de potassium correspondants. L'acétate de potassium donnera l'éthane, et l'on peut admettre le mécanisme suivant



Deux ions  $\text{CH}^3 \text{Co}^2$  ayant perdu leur charge à l'anode se décomposent en donnant  $2 \text{Co}^2$  (gaz anhydride carbonique) et deux groupements  $\text{C H}^3$  qui se soudent l'un à l'autre <sup>(1)</sup>.

(1) On appelle *voltamètre* le vase où l'on effectue l'électrolyse d'une solution. L'électrolyse peut servir à mesurer l'intensité moyenne d'un courant électrique continu.

Plusieurs théories se sont succédées pour expliquer l'électrolyse. Celle qu'avait proposée Grotthus figure—malheureusement—encore dans un grand nombre d'ouvrages classiques. Elle semble pourtant inadmissible. Celle de Svante Arrhénius paraît supporter beaucoup mieux l'examen et rendre compte d'un grand nombre de phénomènes très variés : c'est la théorie de la *dissociation électrolytique*.

D'après cette conception ce n'est pas le courant qui sépare un électrolyte en ses ions, c'est le fait même de la dissolution. Cette "dissociation ionique" peut n'être pas complète; elle l'est plus dans les solutions étendues que dans les solutions concentrées; elle serait totale dans une solution infiniment diluée. Le courant électrique ne ferait que mettre en mouvement et séparer les ions, mêlés jusqu'alors, mais la décomposition, la dissociation ne serait pas son oeuvre. Voici quelques faits qui viennent appuyer cette théorie. L'eau ne conduit pas le courant électrique; l'acide chlorhydrique liquéfié non plus; si pourtant on ajoute quelques gouttes de ce dernier à de l'eau pure, la solution devient conductrice. Il s'est évidemment passé "quelque chose". Mais, dira-t-on, il est impossible de trouver du chlore libre dans la solution; aucun réactif ne l'y décèle. Sans doute: il y a, répond-on, des ions chlore mais non pas des molécules chlore. D'autre part, si la conductibilité électrique résulte de cette dissociation et ne dépend que du nombre des molécules dissociés, elle doit croître, proportionnellement parlant, avec la dilution: la conductibilité moléculaire, c'est-à-dire rapportée au nombre de molécules d'un corps donné dissoute dans un volume connu, augmente en effet avec la dilution en tendant vers une valeur fixe. Les solutions des électrolytes (acides, bases, sels) conduisent à des pressions osmotiques supérieures à celles qu'indique la loi de Van't Hoff. C'est parce que le nombre des particules (ions) contenues dans le volume de la solution dépasse le nombre de molécules qu'on y a introduites. On a montré—nous ne donnerons pas ici le calcul—que l'on peut déduire du rapport de la conductibilité moléculaire d'une solution donnée à la conductibilité moléculaire d'une solution très diluée de même nature quelle est la proportion des molécules dissociées dans la première et prévoir quelle est la pression

osmotique: les résultats présentent une concordance frappante dans la très grande majorité des cas.

Les électrolytes n'obéissent pas davantage aux lois de M. Raoult; leurs solutions donnent pour l'abaissement du point de congélation et l'élévation du point d'ébullition des valeurs trop élevées. Cela provient, d'après Arrhénius, de ce que le nombre des particules libres dans la solution est supérieur au nombre des molécules dissoutes. Les résultats cryoscopiques et ébullioscopiques doivent, si la dissociation électrolytique est réelle, permettre de calculer la proportion du nombre des molécules dissociées au nombre total des molécules dissoutes. Les calculs s'accordent avec ceux que l'on a basés sur les phénomènes osmotiques et la conductibilité électrique.

M. Van't Hoff a montré de plus que l'on pouvait de la théorie de la dissociation électrolytique déduire certaines règles concernant les propriétés optiques et en particulier le pouvoir rotatoire des solutions: elles sont vérifiées par l'expérience.

Quand une théorie parvient à relier un nombre aussi considérable de faits de nature bien différente, elle peut présenter encore des obscurités, elle peut même n'être pas rigoureusement exacte, elle n'en est pas moins utile: elle mérite notre attention parce qu'elle est féconde.

*J. Flahault.*

## Missions du Haut-Canada

---

1634-1640

---



U printemps de 1634, les Iroquois tuèrent deux cents Hurons et leur firent plus de sept cents prisonniers parmi lesquels se trouvaient Amantacha et son père. Ce dernier s'évada avec un doigt coupé et revit son village après avoir enduré des misères inouïes. Apprenant son retour, le Père de Brebeuf alla le voir, le 19 janvier 1635. Amantacha se rendit à Saint-Joseph I. et retourna chez lui avec des missionnaires pour instruire sa famille des vérités religieuses. Après cela, il partit pour la guerre et ne revint plus. Son père s'empoisonna de chagrin, au mois d'août 1636, sans avoir reçu le baptême.

La guerre que Sagard nous a décrite en 1624 recommençait tous les printemps. Des bandes de Hurons allaient "faire coup" chez les Iroquois, tandis que ceux-ci agissaient de même envers les Hurons.

La *Relation* de 1637, p. 111 dit que "depuis quelques années les Sonontouanhrnonn avaient fait la paix avec les Hurons".

Le 15 août 1635, Champlain écrivant au cardinal de Richelieu, demandait cent vingt hommes armés à la légère pour coopérer avec deux ou trois mille Sauvages, hurons et algonquins, contre les Iroquois, afin de procurer à la colonie une paix durable <sup>(1)</sup>. Les Cinq-Nations commençaient à devenir inquié-

---

<sup>(1)</sup> *Oeuvres de Champlain*, p. 1448; *Documents relatifs à la N.-France*, Québec, 1883, I, 113.

tantes. Les Hurons et les Algonquins semblaient posséder une valeur militaire bien au-dessus de ce qu'elle était réellement. Aucune tribu de l'Amérique du Nord n'avait l'usage des armes à feu; rien non plus des outils que les Européens leur firent connaître plus tard. Toute chose étant donc dans l'état primitif, il était impossible de prévoir que les Iroquois, par suite de leurs aptitudes naturelles, se transformeraient au contact des Hollandais, des Anglais et des Français au point de jouer un rôle analogue à celui de la première république romaine, en conquérant leurs voisins et les voisins de ces derniers au cours d'un quart de siècle qui allait suivre la date où nous sommes arrivé dans ces études.

A l'égard des armes à feu, il n'est pas sans à propos de soumettre ici quelques réflexions. Elles étaient lourdes, incommodes, d'un chargement laborieux et ne portaient pas loin. Le sac de balles, la poire à poudre, les pierres (silex) de rechange ajoutaient aux embarras de remaniement, sans compter que la moindre pièce du mécanisme, une fois faussée ou brisée les rendait à la fois inutiles et encombrantes—mais elles inspiraient de la terreur. Cinquante fusils dispersaient trois cents Hurons. La flèche avait l'avantage d'être légère, de tirer avec une grande rapidité coup sur coup et possédait un pouvoir de pénétration extraordinaire. Celui qui restait maître du terrain ramassait en abondance ce qu'il lui fallait pour remplir son carquois. On a vu des Sauvages refuser des arquebuses pour toutes ces raisons.

ChAMPLAIN n'a fait aucune guerre proprement dite. Quelques coups de fusil tirés sur les Iroquois qui lui barraient le chemin, en 1609 et 1611, et d'autres qu'il alla leur distribuer dans leur pays en 1615, de concert avec l'armée huronne, voilà tout ce qu'il fit en ce genre. On sait qu'il n'avait pas un seul soldat avec lui, mais seulement trois ou quatre compagnons employés à la traite des fourrures. Lorsque le poste des Trois-Rivières fut établi en 1634, la compagnie des Cent-Associés y plaça quelques hommes armés pour la garde de son comptoir, non pas dans le dessein de courir les aventures. L'armement de la colonie n'a jamais été fait sur le pied de guerre du moins jusqu'à 1665.

Le Père Charlevoix dit : “Le malheur de la Nouvelle-France fut que son fondateur lui manqua dans le temps qu’elle avait plus besoin de son expérience, et que ses successeurs, ou ne sont pas entrés dans ses vues, ou n’ont pas été en état de les suivre, ni par conséquent de faire reprendre à la nation huronne, tandis qu’il en était encore temps, la supériorité des armes que les Iroquois avaient déjà commencé à prendre sur elle. Les missionnaires, de leur côté, se persuadaient qu’en fixant le centre de leurs missions dans un pays qui était en même temps celui du Canada, il leur serait aisé de porter la lumière de l’Evangile dans toutes les parties de ce vaste continent, et rien n’eût empêché l’exécution de ce projet si l’on eût toujours travaillé sur le plan de M. de Champlain”. C’est parfaitement juste “tandis qu’il en était encore temps”, et que—il faut l’ajouter—le moyen d’empêcher la continuation des attaques consistait à porter la guerre chez les Iroquois, mais on n’en fit rien. L’idée de fonder une colonie, et non pas un comptoir de traite, ne fut jamais dans l’esprit des DeMonts, Henri IV, Lauson, Richelieu, Condé, Ventadour, des Cent-Associés, ni de personne de ce temps. Champlain seul la comprenait. Tous les autres ne visaient qu’au commerce de pelleterie, se limitant à des calculs mesquins, prenant des mesures tellement étroites qu’ils s’y ruinèrent les uns après les autres. Il n’y a pas lieu de faire l’éloge de ces personnages. La colonie s’est formée sans leur participation, malgré eux, et ils ont attiré sur elle les coups des Iroquois. Leur titre est celui de destructeurs, non pas de fondateurs.

Le cardinal de Richelieu, d’abord si bien disposé à l’égard du Canada, tournait en ce moment, et plus que jamais, son attention vers l’ensemble de la politique européenne. Ses succès passés lui faisaient entrevoir de nouveaux triomphes. Comme Louis XIV après la campagne de Hollande (1673), il négligea l’idée coloniale pour s’occuper de ses plus proches voisins, dans le dessein d’abaisser les couronnes qui portaient ombrage à son ambition. La guerre contre l’Autriche (1635) isola davantage l’humble poste de Québec, en attirant sur le Danube les regards du premier-ministre de Louis XIII.

On dira peut-être que les atrocités commises par les Iroquois

eussent dû inspirer de la compassion pour les pauvres Français qui en étaient les victimes, mais l'Europe était alors à feu et à sang : les tortures et les abominations des Sauvages de l'Amérique se répétaient journallement en France, en Espagne, en Italie et partout. Les récits de ce qui se passait au Canada ne pouvaient émouvoir ni les grands ni les humbles, car tous vivaient dans un atmosphère semblable. Avec deux mots : haines et cruautés, on fait toute une partie de l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle.

Albany qui se formait alors et qui n'était pas dans des conditions beaucoup meilleures que le poste de Québec, se décida bientôt à vendre des fusils aux indigènes, ce qui doubla de suite l'audace des Iroquois dans leurs attaques incessantes contre les peuplades amies des Français. Ceci devenait grave, à cause de nos colons exposés entre deux feux dans ce conflit imprévu ; car, depuis 1632, quelques familles du Perche et de la Normandie s'étaient fixées autour de Québec et des Trois-Rivières. La perspective de fonder une colonie agricole stable électrisait Champlain, tout accablé qu'il fût cependant sous le poids de la maladie qui l'emportait.

Il faut croire que M. de Montmagny <sup>(2)</sup> amena quelque renfort, une compagnie de soldats tout au plus, car au mois d'août 1636 le Père Paul Le Jeune écrivait de Québec : "Nous avons nombre de très honnêtes gentilshommes <sup>(3)</sup>, nombre de soldats de façon et de résolution ; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance ; nos grands bois et nos montagnes répondent à ces coups par des échos roulants, comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudres ni éclairs. La diane nous réveille tous les matins ; nous voyons poser les sentinelles ; le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction ; en un mot,

---

(2) Il arriva de France le 11 juin 1636. Champlain était mort le 25 décembre précédent.

(3) Voir nos *Pages d'Histoire du Canada*, p. 226. En 1645 nous expliquons ce que venaient faire au Canada ces gentilshommes.

notre forteresse <sup>(4)</sup> de Kebec est gardée dans la paix comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre". (*Relation*, 1636, p. 42.)

Le Père venait d'apprendre la prise de Corbie (Picardie) par les Espagnols. Il savait que Richelieu tremblait pour la sûreté de Paris. On était au milieu de la guerre de Trente Ans — tout cela explique les "douceurs de la paix... les tonnerres innocents" de la Nouvelle-France. En ce moment même, les Iroquois décidaient le plan de la conquête du Haut-Canada et l'anéantissement de la colonie française. Après cette lettre du missionnaire, on ne retrouve plus trace de soldats avant ceux qui arrivèrent en 1642, une poignée cette fois encore.

Le pouvoir, civil ou militaire, ne fit rien du côté des grands lacs. Les missionnaires, à peu près sans ressources, ne demeurèrent pas inactifs. On le voit par leurs *Relations* ou rapports annuels qui succèdent aux écrits de Champlain fort à propos. Sans elles, la situation du Haut-Canada resterait une page blanche (disons plutôt noire) dans nos annales. La persistante tentative d'évangéliser les indigènes de ces régions nous a procuré des connaissances uniques, abondantes, instructives sur les moeurs et coutumes de ces peuplades lointaines et, en ce qui concerne les découvertes, ou la question géographique, elles sont très précieuses, bien que ne renfermant pas assez de détails. Le Père de Brebeuf qui était un maître homme, le Père Jérôme Lalemant passionné pour le développement des missions, le Père Ragueneau d'esprit ouvert et de plume facile, le Père Le Jeune à qui rien n'échappait, n'ont pas consigné dans ces lettres tout ce qu'ils apprenaient, d'année en année, sur tant de petites nations éparpillées dans les vastes territoires encore inconnus. Ils ne prévoyaient pas que, plus tard, ces feuilles volantes resteraient comme le seul monument, la seule lumière de leur époque. Ajoutons que, parfois, elles ne disent pas tout ce qu'elles semblent dire, c'est parce que les allusions, fort bien comprises en leur temps, se trouvent perdues pour nous. Les *Relations*, néanmoins, valent de l'or, pour nous servir d'une expression usitée.

---

(4) C'est un grand mot pour une bien petite chose.

Le village d'Otouacha, Ioanchen, Ieandioniata et Ihonati-réa, chef lieu des Attigouantans ou tribu de l'Ours "nos meilleurs amis", situé à l'entrée de la baie de Penetenguishine, sur une pointe d'où l'on voit une grande île pas beaucoup éloignée, fut choisi par le Père de Brebeuf, en 1634, comme résidence des missionnaires. "Ayant donc arrêté de nous en tenir à ce lieu il fut question de bâtir une cabane. Ceux d'Oënrîs et de notre village s'y sont employés, au moyen de quelques présents que nous leur fîmes... Nous étions quasi au mois d'octobre avant que nous fussions à couvert... Toute la cabane n'a que six brasses de longueur et environ trois et demi de large". Les Pères Jean de Brebeuf, François-Joseph Le Mercier, Pierre Pijard, Pierre Châtelain, Charles Garnier et Isaac Jogues y demeurèrent en 1635-1636. Ils étudiaient la langue huronne et " tâchaient de la réduire en préceptes, en quoi il a fallu être à soi-même et maître et écolier tout ensemble, avec une peine incroyable et, de là, au bout de trois années, on est venu, pour ainsi dire parler, enseigne déployée, au bourg d'Ossossané". En 1638 les Pères Pierre Pijart, Jogues et Châtelain étaient à Saint-Joseph d'Ihonati-réa avec le Père de Brebeuf. "Atson, premier capitaine de guerre de tout le pays, vint nous voir et nous demanda instamment le baptême; ayant eu pour réponse que ce n'était pas une petite affaire et qu'il fallait être bien instruit auparavant. "Je le sais bien, dit-il, c'est mon intention de vous voir plus d'une fois sur ce sujet". Il est probable que ce chef était le même qu'Atsena surnommé Le Plat, capitaine des Hurons de l'Ours réfugiés en 1650 à l'île d'Orléans d'où ils acceptèrent, en 1657, d'aller demeurer chez les Agniers.

Le 26 octobre 1634, le Père de Brebeuf partit pour se rendre chez le peuple de Tabac, les Petuneux, et revint quelques jours après. Aucune autre visite de ce côté ne fut possible avant 1639.

Le Père de Brebeuf demeura au pays des Hurons de l'été de 1634 à l'été de 1641. Les Pères Davost et Daniel retournèrent à Québec en 1636, mais ce dernier reprit le chemin des Hurons en 1638. Le Père Pierre Pijart, arrivé chez les Hurons l'été de 1635, était de retour aux Trois-Rivières le 2 août 1637 et en repartait le 16 du même mois; en juin 1638, il redescendait à Québec pour re-

tourner aux mêmes missions peu de jours après son arrivée et il y demeura jusqu'à 1644; sa rentrée finale à Québec paraît être de l'été de 1645. Le Père LeMercier résida chez les Hurons de juillet 1635 à 1639 ou 1640. Le Père Jogues vécut parmi les Hurons de 1636 à 1642. Le Père Garnier y resta de 1636 à 1649 où il fut tué. Le Père Châtelain de 1636 à 1650.

Avec les missionnaires étaient quelques Français, de la classe des "donnés" ou serviteurs attachés par dévouement à l'oeuvre des missions: Simon Baron qui avait demeuré au Grand-Chibou, cap Breton, sous les ordres du capitaine de navire Charles Daniel de Dieppe, en 1630-31, et y avait acquis certaines connaissances comme chirurgien; nous l'avons vu partir des Trois-Rivières en 1634; il suivit chez les Hurons le Père Antoine Daniel, frère de son capitaine, et en revint trois ans plus tard; son habileté à soigner les blessés l'avait rendu fameux parmi les Sauvages. François Petitpré était de retour aux Trois-Rivières en 1637; c'était un homme précieux, sachant tout faire, très *débrouillard*, et bien dévoué. Robert Lecoq resta au service des Jésuites, allant du pays des Hurons à Québec presque chaque année; il fut tué près des Trois-Rivières en 1650, dans une rencontre avec les Iroquois. Dominique Scot repartit pour la France en 1645. En 1635, on cite Martin et Lamarche, jeunes gens au service des Pères du Haut-Canada.

Le 29 juillet 1636 les Pères LeMercier et Garnier visitent en passant le village de Scanonaenrat ou le héron, quatrième nation huronne, situé immédiatement au Nord-ouest du lac Orr, à cinq quarts de lieue du bourg de Ieanaustayae, et l'un des endroits les "plus considérables du pays qui fait à lui seul une nation entière. . . l'accent de cette nation est un peu différent de celui des Ours où nous sommes" (Ihonatiréa). C'est en 1638 que la mission fut établie à Scanonaenrat sous le nom de Saint-Michel (<sup>5</sup>).

L'automne de 1636, Simon Baron conduisit à Ihonatiréa "Endohiacone, premier capitaine du bourg de Ieanasstahi, de la nation des Atignenonghas" qui voulait remercier les Pères du

---

(<sup>5</sup>) *Relations*, 1635, p. 35; p. 77, 139, 161; 1639, p. 72.

traitement que l'on faisait à Québec aux élèves du séminaire huron et en particulier à son neveu. Il était rare de voir un Sauvage témoigner de la reconnaissance à quelqu'un.

Le 20 mai 1637, le Père de Brébeuf écrivait: "Dans ce moment, nous formons une nouvelle résidence dans le village que nous nommons La Rochelle, et les sauvages: Assossané. Il est très peuplé; la maladie y a fait de grands ravages, mais nous y avons toujours été bien accueillis, bien écoutés et bien demandés. Nous l'appellerons la Résidence de l'Immaculée Conception. Nous pensons aussi à envoyer, dès cette année, deux des nôtres à la nation des Attignenonghas pour s'y fixer, s'ils voient jour à opérer quelque bien". Le 16 juin, il ajoute: "Depuis ma lettre écrite, la nouvelle résidence de l'Immaculée Conception a été établie et nous avons commencé à l'habiter le jour de la fête des saints martyrs Prime et Félicien, le 9 juin. On ne saurait exprimer avec quelle affection et quelle joie nous avons été accueillis... Une maladie contagieuse, depuis huit mois, a causé de grands ravages dans le pays. La divine Providence a permis que nous ne fussions pas entièrement à l'abri de ce fléau. De six prêtres que nous étions ici, et de quatre domestiques qui étaient à notre service, sept ont été frappés en même temps, mais grâce à la bonté divine, quoiqu'en danger de mort, ont recouvré la santé et leurs forces premières, et se portent bien maintenant... Le démon avait fait courir parmi nos Sauvages infidèles le bruit que nos Français, et nous en particulier, nous étions la cause de cette maladie et que nous n'étions venus dans le pays que pour les faire mourir... Quelques-uns même voulaient nous faire périr comme ennemis de leur nation... Mes compagnons, dans cette résidence de Saint-Joseph, sont les PP. François LeMercier, Pierre Pijart, Pierre Chastelain, Charles Garnier et Isaac Jogues, ouvriers des plus distingués, qui savent allier admirablement le zèle ardent du salut des âmes avec l'oraison et l'union avec Dieu. En un an ou deux, ils ont fait des progrès vraiment remarquables dans une langue à peine connue et qui n'est pas encore réduite en principes" (\*).

---

(\*) Carayon: *Premières Missions*, p. 157-162.

L'été de 1638, les Pères Pierre Pijart, Jogues et Châtelain étaient à Ihonatiria, Brebeuf, Garnier, Ragueneau et LeMercier à Ossossané.

La mention si fréquente de maladies au milieu des Sauvages n'a pas lieu de surprendre ceux qui connaissent le mode d'existence de ces peuples et le régime auquel ils étaient soumis durant l'hiver. Si le logement et les habits n'étaient pas mal calculés pour les mettre à couvert des plus sévères intempéries des saisons, d'autre part l'inconduite amenait la famine avec toutes ses conséquences. Il était rare qu'il se passât une année sans disette de vivres, ou encore sans que la mauvaise nourriture n'engendrât des affections mortelles et épidémiques. Le défaut de l'hygiène s'ajoutait aux causes premières. La superstition avec ses traitements erronés et souvent à rebours complétait cet état misérable. Le Sauvage était résigné à subir ce fléau périodique, comme ailleurs, selon les circonstances, on fait la part du feu. Il restait imprévoyant, sans rien discerner, fataliste endurci devant une situation toujours la même et, dans son ignorance, croyait fermement qu'un ennemi quelconque lui jetait des sorts, tandis que sa propre incurie était le seul auteur de ses maux. Depuis l'arrivée des Français, il s'en prenait à eux de la moindre pleurisie qui l'accablait, sans réfléchir à l'ancienneté de pareilles aventures. Il voyait du mystère partout. L'intelligence de ce grand enfant n'est jamais sortie de ses langes. La comparaison, ou plutôt le contraste entre lui et l'homme civilisé, ne servait qu'à lui inspirer la terreur et la haine. Il reportait sur les autres l'origine de ses souffrances.

Voici, néanmoins, un passage assez curieux de la *Relation* de 1640 (p. 55) écrite par le Père Jérôme Lalemant : "Il est arrivé très souvent, et on l'a remarqué plus de cent fois, qu'où nous étions les mieux venus, où nous baptisions plus de monde, c'était là en effet où on se mourait davantage; et au contraire, dans les cabanes dont on nous défendait l'entrée, quoiqu'ils fussent quelques fois malades à l'extrémité, on voyait au bout de quelques jours tout le monde heureusement guéri". Faut-il donc croire que le voisinage de l'homme blanc exerçait une influence délétère sur la santé des indigènes? Oui, à n'en pas

douter. Ce phénomène a été reconnu dans nombre de contrées nouvellement découvertes—en dehors de la question des boissons fortes, car celle-ci s'explique d'elle-même. On a constaté, sur tous les points du globe, le fait extraordinaire et inexplicable de l'apparition d'une sorte de grippe parmi les aborigènes, immédiatement après avoir rencontré des Européens, sans que ceux-ci eussent distribué des marchandises ni habité dans la région, et cela s'est vu chez ceux qui n'étaient en ce moment sous l'influence d'aucune maladie, tant du côté des Sauvages que des étrangers. La science émet des doutes à ce sujet, faute de pouvoir donner des explications, ce qui n'empêche pas la réalité des choses (7).

Le Père Ragueneau fut le seul missionnaire qui monta au pays des Hurons en 1637; il y resta jusqu'en 1640. L'année 1638 il en arriva quatre autres dans ces missions: le Père François Dupéron, qui repartit en 1641; le Père Lemoyne, qui y était encore en 1644; le Père Jérôme Lalemant, qui y demeura jusqu'à 1645; le Père Daniel, revenant après une absence de deux ans, et qui continua d'y demeurer jusqu'au 4 juillet 1648 date de son martyre. Le Père Chaumonot, arrivé dans ces missions en 1639, y resta jusqu'en juillet 1650. Le Père Poncet y passa l'hiver de 1639-1640. Le Père Claude Pijart resta au pays des Hurons depuis le mois d'août 1640 jusqu'à juillet 1650. Le Père Raymbault, d'août 1640 à la fin du printemps 1642.

Une autre lettre du Père de Brébeuf mérite d'être citée; elle est de 1638: "Les Hurons ne sont pas errants dans la forêt à la façon des bêtes fauves, comme plusieurs autres peuples de ce pays. Ils ont une vingtaine de villages, dont quelques-uns sont entourés d'une forte palissade de bois. S'ils changent parfois de place, ce n'est que lorsqu'ils n'y trouvent plus ce dont ils ont besoin pour vivre, par exemple le bois de chauffage, ou lorsque le sol épuisé ne rapporte presque plus rien, car ils cultivent la terre et en tirent du blé-d'Inde, des fèves ou haricots-fèves, des citrouilles qui y réussissent à merveille et sont très

---

(7) David Boyle: *Archaeological Report*, Ontario, 1905, p. 60. L'article est digne d'attention.

bonnes, et enfin du tabac. La contrée est à souhait pour la chasse et pour la pêche. En un mot, les Hurons trouvent, sans sortir de leur pays, une nourriture sinon recherchée, du moins suffisante et saine. Ils ont même du surplus qu'ils peuvent vendre. Ils ne sont pas tellement sauvages qu'ils n'aient presque tous du bon sens et même un jugement naturel très droit... L'année dernière, nous n'étions que trois Pères à la résidence de Saint-Joseph; nous avons été cinq cette année, et nous avons vécu dans une grande union... Deux de nos Pères qui sont ici, les PP. Antoine Daniel et Ambroise Davost, retourneront probablement, je pense, à Québec pour y conduire quelques jeunes gens du pays qui vont donner commencement au séminaire huron; nous attendons deux ou trois autres Pères pour les remplacer, et nous demandons encore d'autres missionnaires pour l'année prochaine... Je commence à connaître la langue suffisamment et mes compagnons font de rapides progrès dans cette étude" (8).

Le Père François Dupéron écrivait du pays des Hurons le 27 avril 1639: "Nous sommes ici des nôtres dix, en deux résidences, l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph (9). Elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues. Bientôt nous espérons faire une troisième résidence en la nation de Petun, sans préjudice des missions volantes. Nous avons avec nous douze François qui sont à nos gages, car pour d'autres il n'y en a point. Nous sommes logés et vivons à la façon des Sauvages; nous n'avons point de terre à nous, sinon un petit champ d'emprunt, où l'on recueille du blé françois justement pour faire des hosties pour la sainte messe" (10).

Le Père Jérôme Lalemant écrivait de la résidence de la Conception ou Ossossané, le 7 juin 1639: "Arrivant ici le 26 août de l'an passé 1638, j'y trouvai sept religieux prêtres de notre Compagnie, distribués en deux maisons ou résidences établies

---

(8) Carayon: *Premières missions*, p. 163-6.

(9) Saint-Joseph II.

(10) *Premières missions*, 172.

aux deux bourgs les plus considérables des deux principales nations, des quatre qui composent les vrais Hurons. Je fis donc le huitième, et un mois après arrivèrent le P. Simon Le Moyne et le P. François Dupéron, qui accomplirent le nombre de dix. Six ont, la plupart du temps, demeuré en la résidence de la Conception au bourg d'Ossossané: le P. François LeMercier surnommé parmi les Sauvages Chaüosé, le Père Antoine Daniel surnommé AnSennen, le Père Pierre Chastellain surnommé Arioo, le Père Charles Garnier surnommé Saracha, le Père François Dupéron surnommé Anonchiara, et moi à qui on a donné le nom d'Achiendassé; — et quatre en la résidence de Saint-Joseph <sup>(11)</sup> au bourg des Teanaustaiâ: le P. Jean de Brebeuf surnommé Echon, le Père Isaac Jogues surnommé Ondessone, le P. Paul Ragueneau surnommé Aondecheté, et le P. Simon Le Moyne surnommé Sane... Des dix Pères qu'il y a ici, s'en étant trouvé sept sur la fin de l'année passée... qui entendaient la langue de nos Sauvages... et trois autres derniers venus qui, deux ou trois mois après leur arrivée... ont réussi à réduire cette langue... se trouvaient capable de tenir une petite école... on considéra... qu'on pourrait aller battre la campagne et servir aux desseins de la divine Providence... Le bourg sur lequel on jeta d'abord les yeux, fut celui de Seanaentat, tant parce que c'est un des plus considérables du pays, faisant lui seul une nation entière, des quatre qui composent les Hurons, que parce qu'il n'est que de cinq quarts de lieue de la résidence de Saint-Joseph" <sup>(12)</sup>.

Au mois de juin 1639 le Père Jérôme Lalemant écrit: "Nous jetons les yeux sur trois autres des peuples plus voisins: sur les Algonquins, épars de tous côtés, au midi et au septentrion de notre grand lac (la baie Georgienne); sur la nation Neutre qui est une maîtresse porte pour les pays méridionaux; et sur la nation des Puants, qui est un passage des plus considérables pour les pays occidentaux, un peu plus septentrionaux" <sup>(13)</sup>.

---

<sup>(11)</sup> Saint-Joseph II.

<sup>(12)</sup> *Relation*, 1639, p. 52-53, 72.

<sup>(13)</sup> *Relation*, 1639, p. 55.

Les Neutres habitaient la rive nord du lac Erié et parlaient la langue huronne. Les Puants occupaient la baie Verte du Wisconsin; on ne savait d'eux que leur réputation de mauvais voisin. Les Algonquins étaient répandus sur la côte nord du lac Huron, au lac Nipissing dans les îles de la baie Georgienne et au nord du lac Simcoe.

Dès l'année 1638 on avait décidé la translation de la résidence de Saint-Joseph "à faute d'habitants et de personnes capables de profiter de nos travaux", mais on préféra attendre. A la Toussaint de l'année 1639, fut commencée la mission dite de Sainte-Marie, chez les Hurons Ataronchronons, sur la rive droite de la rivière qui porte à présent le nom de Wye, dans un lieu inoccupé et dominant la ville actuelle de Penetanguishine.

Au printemps de 1640, l'insolence des Sauvages obligea les missionnaires à abandonner Saint-Joseph (Ihonatiria). La résidence d'Ossossané fut en cette occasion transférée à Sainte-Marie parce qu'on jugea à propos de n'en conserver qu'une seule en supprimant aussi celle de Saint-Joseph. Le nom de la chapelle Saint-Joseph passa à la chapelle de Sainte-Marie, où se transportait la mission-mère qui fut placée sous le vocable de Notre-Dame de la Conception. Il ne faut pas la confondre avec l'Immaculée Conception d'Ossassané.

Le Père Martin, dans son livre sur le Père de Brebeuf (p. 191) raconte ainsi la fondation de la célèbre résidence de Sainte-Marie: "Après l'essai des deux résidences d'Ossossané et de Teanaustayaé, les missionnaires s'aperçurent bientôt que cette division ne répondait pas à leurs espérances, ni à leurs besoins. Ils songèrent, en 1639, à former une seule résidence, mais isolée des villages sauvages et dans une position centrale complètement indépendante. Ils seraient là à l'abri des importunités des Sauvages; ils pourraient plus facilement se concerter sur les mesures à prendre. Ceux dont les forces auraient trahi le courage, y trouveraient un lieu de repos, et ceux qui voudraient se retremper dans la retraite, une tranquille solitude. Le cardinal de Richelieu ne se contenta pas d'applaudir à cette résolution, il l'appuya très efficacement par une somme considérable destinée à faire de cette résidence un poste fortifié, à l'abri des invasions fréquentes et imprévues des Iroquois. Il

existait, au Nord-est de la presqu'île huronne, sur les bords de la rivière Wye, un terrain solitaire que sa position rendait très propre au plan projeté. Un vaste enclos rectangulaire fut tracé et garni de pieux serrés qui lui servaient de première défense; ils protégeaient quelques champs cultivés et le lieu de sépulture des chrétiens. Des croix avaient été plantées aux quatre angles. Au centre s'élevait un fort bastionné, qui comprenait la résidence des missionnaires, celles des François et la chapelle. Les ruines de cette construction se voient toujours au milieu de la forêt. Nous en avons levé les plans en 1859. La partie régulière du fort, bâtie en pierre, s'élève encore d'un mètre cinquante centimètres au-dessus du sol. Les fossés qui conduisaient l'eau à la rivière et qui servaient de port aux canots sauvages sont faciles à reconnaître. Le vaste redan qu'on voit au sud a aussi des traces d'un parapet en terre le long du fossé. Mais la maison d'habitation dans l'enceinte du fort devait être en bois et laisse à peine quelques ruines de sa cheminée".

Ajoutons quelques mots à cette description: "On voyait une très grande cabane destinée à servir d'hôtellerie ou d'hôpital pour les Sauvages; ceux-ci avaient la permission d'y séjourner trois jours, soit pour se faire traiter dans leurs maladies, soit pour se faire instruire dans la foi" (14).

Les Pères, au nombre de huit, avaient déjà visité toutes les bourgades huronnes et pouvaient faire le choix d'un lieu convenable pour une mission permanente éloignée de Sainte-Marie. On décida d'aller à neuf lieues au sud-est, chez la tribu de la Corde, tenter la nouvelle entreprise. Les Pères Daniel et Chabanel ouvrirent la mission de Saint-Joseph II (15) à Teanaustayaé "bourgade plus belle et plus grande, qui est comme la capitale d'une nation étroitement alliée avec celle des Ours". Il y eut d'abord plusieurs baptêmes, puis les esprits s'aigrirent, on maltraita les Pères Brebeuf et Châtelain qui desservaient cette mission ainsi que les villages de Saint-Michel et de Saint-

(14) Notes placées dans la *Relation* du Père Bressani, pages 90, 333. Voir aussi *Relation* des Jésuites, 1640, p. 63.

(15) Saint-Joseph III. était, en 1649, sur l'île Christian, baie Georgienne.

Ignace. C'est de Teanaustayaé que partirent, le 2 novembre 1640, les Pères Brebeuf et Chaumonot pour visiter les Neutres.

En 1640 les cinq missions de Sainte-Anne, Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-Jean dépendaient de Sainte-Marie et renfermaient 1,400 âmes. Cette année et la suivante, treize Pères étaient rassemblés à Sainte-Marie. Le 2 novembre chacun partit pour son poste respectif durant la saison d'hiver et le Père Châtelain resta seul à la résidence. Plusieurs Algonquins passèrent les mois d'hiver dans le voisinage. C'étaient probablement ceux du lac Nipissing.

Durant l'hiver de 1640-41, le Père Pijart obtint des Pétuneux quelques notions sur les peuples de l'Etat actuel d'Indiana, dont il n'avait pas encore été parlé chez les Français, si nous en jugeons par le silence des textes. Les Pétuneux, voisins des Hurons et parlant la même langue qu'eux, avaient toujours fait bande à part, tout en restant amis, mais à partir de 1640 ils se déclarèrent alliés, de sorte que l'histoire les regarde comme l'une des tribus du groupe huron, à dater de ce moment. Les Hurons ne leur permettaient pas de descendre à la traite avec les Français. A leur tour, ils se regardaient un peu comme étrangers, quoique voisins, et n'entretenaient guère de relations avec la baie Georgienne et le lac Simcoe. Leurs peuplades se divisaient en deux clans : les Loups et les Cerfs. De Sainte-Marie des Hurons à la nation du Petun on comptait onze lieues en passant par la roche Ecarigniondi.

A la Toussaint de 1639, les Pères Jogues et Garnier partirent d'Ossossane pour établir chez les Pétuneux les missions des Apôtres. Ils allèrent à la côte du lac Huron, rive est de la rivière Saugeen et y commencèrent la mission de Saint-Pierre et Saint-Paul, au village d'Ehouaé qui comptait de quarante-cinq à cinquante cabanes, mais on leur fit mauvais accueil et, par surcroît, il y arriva des Neutres chassés par les Iroquois qui contribuèrent à semer la défiance contre les missionnaires. Ceux-ci étant allés faire une visite dans les environs, l'entrée du village d'Ehouaé leur fut refusée au retour, et ils durent s'en éloigner. L'année suivante ce poste fut attaqué et brûlé par les Iroquois, probablement pour avoir donné asile aux Neutres fugitifs. Néanmoins, les Pères Charles Garnier et Pierre

Pijart persistèrent à fréquenter les Petuns malgré les mauvais traitements qu'ils en recevaient et ils n'abandonnèrent la partie qu'en 1641.

Les Eriehronons, ou Chats, demeuraient sur la rive sud du lac Erié. L'une de leurs tribus, appelée Wenrohronon, était quelque part entre Cleveland et Sandusky, dans le voisinage des Neutres établis à Toledo. Vers 1638 les Iroquois attaquèrent les Wenrohnons, ce qui détermina une partie de ces derniers à chercher refuge chez les Neutres de Khiœta, au nord-est de Sarnia, puis d'autres se rendirent chez les Hurons—en tout six cents personnes, la plupart femmes et enfants. Cette dispersion alarma le principal groupe des Eriés qui émigra au centre de l'Etat de l'Ohio où il construisit des villages et cultiva la terre pour vivre, selon son habitude. Ils étaient encore dans ce nouveau pays en 1656 lorsque la *Relation* mentionne la reprise des hostilités entre les Iroquois et eux, puis ajoute: "La contrée de la nation du Chat est fort tempérée; on n'y voit pendant l'hiver ni glace ni neige et, pendant l'été, on y recueille, à ce qu'on dit ici (à Québec) des blés et des fruits en abondance, d'une grosseur et bonté extraordinaire" (16).

Les Hurons qui retournaient de la traite sur le Saint-Laurent, l'automne de 1639, s'arrêtèrent en chemin dans les cabanages des Algonquins et y prirent la petite vérole qui sévissait parmi ces pauvres gens. Le premier Huron atteint de la maladie alla mourir à la résidence de Sainte-Marie et, tout de suite, la contagion se répandit partout, car l'imprévoyance des Sauvages les condamnait à subir le fléau dans toute son horreur. Il en résulta des plaintes et des persécutions contre les missionnaires, que les sorciers ou jongleurs accusaient d'avoir jeté un sort sur le pays.

Robert Lecoq, descendu à Québec en 1639 et remontant la même année, tomba malade en route. Ses compagnons sauvages l'abandonnèrent sur un rocher de la baie Georgienne, presque absolument dénanti de tous ses effets et le corps couvert

---

(16) *Relations*, 1639, p. 55, 59, 60; 1640, p. 35; 1641, p. 71; 1648, p. 46; 1656, p. 31.

des pustules de la picotte. Des Hurons les découvrirent dans cet état mais s'en éloignèrent épouvantés. Un Sauvage ayant appris ce qui en était alla le voir et lui déroba les derniers effets qu'il avait pu conserver. Bref, un autre Huron, qui lui devait la vie, le découvrit à son tour et fit acte de reconnaissance en le transportant à Sainte-Marie où il revint à la santé. Ce doit être Robert Lecocq qui fut envoyé au devant des Pères de Brebeuf et Chaumonot pour les ramener chez les Neutres, au printemps de 1641. (Voyez *Relation*, 1641, p. 80, colonne II.)

Le Père Jérôme Lalemant écrivait du pays des Hurons, en 1640: "Nous nous trouvâmes au milieu de cette barbarie au commencement du mois d'octobre 1639, vingt-sept Français et entre autres treize de nos Pères... De longtemps nos Hurons n'ont eu une année plus fertile et plus abondante que la dernière... Ce qui est déplorable c'est que, au lieu de reconnaître la principale main qui leur fait ces biens, la plus grande part et le meilleur s'en est allé, selon leurs anciennes coutumes, en festins ordinaires et extraordinaires, ou pour mieux dire en véritables sacrifices au diable... Quant à la guerre, leurs pertes ont été plus grandes que leurs avantages".

Le même Père écrivait de chez les Hurons, le 10 juin 1642: "Les premières années qu'on a travaillé pour la foi (1634-39) dans ce pays les maladies nous ont obligé d'employer le plus fort de nos soins plutôt pour des âmes qui s'envolaient incontinent au ciel que pour les adultes en santé qui pussent former une église au milieu de cette barbarie... Les fléaux de Dieu se sont fait sentir les uns après les autres... La terreur de la guerre a suivi après les maladies mortelles... Des troupes qu'ils (les Hurons) avaient mises sur pied pour aller battre l'ennemi dans ses terres, les unes ont été dissipées par la mauvaise intelligence qui se trouva parmi eux, les autres ont été mises en fuite; d'aucunes y sont presque demeurées toutes entières dans les embûches qu'on leur avait dressées. En un mot, quasi toutes leurs entreprises ne leur ont été que funestes. Diverses bandes (iroquoises) s'étant coulées dans le pays, à la faveur des bois et de la nuit, y ont partout et quasi en toutes les saisons de l'année, fait des massacres d'autant plus redoutables que pas un ne s'en voit exempt; les femmes mêmes et

les enfants à la mamelle n'étant plus en assurance à la vue des palissades de leurs bourgs. . . De plus, lorsque nos Hurons descendent aux Trois-Rivières ou à Kébec, pour y porter leurs castors, ils y craignent bien moins les dangers de l'eau et du feu que les Iroquois, car ceux-ci leur dressent de nouvelles embûches et, s'ils les prennent vifs, ils exercent sur eux toutes les cruautés de leurs supplices. . . Les Iroquois ont maintenant l'usage des armes à feu qu'ils achètent des Flamands".

Le Père Joseph Chaumonot écrivait du pays des Hurons, le 24 mai 1640: "Nous somme ici treize Pères, tous Français, avec quelques jeunes gens qui se donnent à nous pour le soin du temporel, et qui nous tiennent lieu de frères coadjuteurs. Notre manière de vivre paraîtra en Europe très étrange et très pénible, mais nous la trouvons fort douce et fort agréable. Nous n'avons ni sel, ni huile, ni fruit, ni pain, ni vin, excepté celui que nous gardons pour la messe. Toute notre nourriture se compose d'un grand plat de bois rempli d'une espèce de soupe, faite de blé-d'Inde écrasé entre deux pierres ou pilé dans un mortier, et assaisonnée avec quelques poissons fumés. Notre lit est la terre, couverte d'une écorce d'arbre ou tout au plus d'une natte. L'étendue de notre mission comprend, cette année, trente-deux bourgs ou villages, dans lesquels il ne reste pas une seule cabane où l'Évangile n'ait été annoncé". (Carayon: *Premières missions*, p. 195.) Au printemps de 1641, il y avait une cinquantaine de Français chez les Hurons, en comptant les missionnaires. (*Relation*, 1641, p. 61.)

Le Père Ragueneau, descendu à Québec dans l'été de 1640, remonta chez les Hurons l'année suivante et y demeura jusqu'au mois de juin 1650, amenant alors dans le Bas-Canada les débris de ce peuple. Il a vu toutes les misères et les persécutions de ces neuf dernières années. C'était une âme impressionnable, très portée vers l'étude et la méditation. Il est facile de s'imaginer ce qu'il dut ressentir à la vue des horreurs qui se commettaient autour de lui et de la désolation générale qui régnait partout, depuis les grands lacs jusqu'à Québec, durant cette période effroyable.

Les Iroquois menacent "la colonie d'une honteuse ruine et

l'ancienne France d'une espèce d'infamie, de n'avoir pu donner des secours à sa cadette contre une poignée de barbares" (17).

Le Père Lalemant s'exprime ainsi: "Les Neutres, qui sont neutres entre les Hurons et les Iroquois, ont de cruelles guerres avec d'autres nations occidentales et particulièrement avec les Atsistaehronons ou nation du Feu, de laquelle, l'an passé, ils prirent cent prisonniers; et cette année, y étant retournés en guerre avec une armée de deux mille hommes, ils ont encore amené plus de cent septante, envers lesquels ils se comportent quasi avec les mêmes cruautés que les Hurons envers leurs ennemis. Toutefois, ils ont cela de plus qu'ils brûlent les femmes prisonnières de guerre aussi bien que les hommes, ce que ne font pas les Hurons, qui ou leur donnent la vie ou se contentent de les assommer à la chaude et emportent quelques parties du corps... Nos Hurons appellent la nation neutre Attisandarok, comme qui dirait: "peuple d'une langue un peu différente", car quant aux nations qui parlent une langue qu'ils n'entendent aucunement ils (les Hurons) les appellent Ak8onake, de quelque nation qu'ils puissent être, comme qui dirait étrangers. Ceux de la nation neutre réciproquement, pour la même raison, appellent nos Hurons Attisandarok. Nous avons tout sujet de croire qu'il n'y a pas longtemps ils ne faisaient tous qu'un peuple: Hurons, Iroquois, Neutres, et qu'ils viennent d'une même famille, ou de quelques premières souches abordées autrefois aux côtes de ces quartiers mais que, par succession de temps, ils se sont éloignés et séparés les uns des autres."

La Mère de l'Incarnation écrivait, le 16 septembre 1641: "Les Pères qui travaillent aux Hurons y ont souffert cette année de grands travaux. Les Révérends Pères de Brebeuf et Chaumonot ont jeté les premières semences de l'Évangile dans la nation Neutre, où ils ont pâti presque jusqu'à mourir. Le Père Chaumonot a pensé avoir la tête fendue d'un coup de caillou".

La nation du Petun eut aussi deux missionnaires durant l'hiver de 1640-41—les Pères Charles Garnier et Pierre Pijart.

---

(17) *Relations*, 1643, p. 74.

Comme ils n'étaient guère éloignés que de douze lieues de Sainte-Marie des Hurons, ils voulurent, à la mi-janvier, faire visite à la maison-mère mais, par suite du mauvais temps, ils faillirent périr en route.

Le Père Jérôme Lalemant dit dans la *Relation*, 1641, p. 74 : "Nos Français <sup>(18)</sup> qui, les premiers, ont été chez les Neutres ont surnommé cette nation la nation Neutre et non sans raison, car ce pays étant le passage ordinaire, par terre, de quelques nations d'Iroquois et de Hurons, ennemis jurés, ils (les Neutres) se conservent en paix également avec les deux. Voire même : les Hurons et les Iroquois se rencontrant en même cabane ou même bourg de cette nation, les uns et les autres étaient en assurance tant qu'ils ne sortaient à la campagne. Mais, depuis quelque temps, la furie des uns contre les autres est si grande, qu'en quelque lieu que ce soit il n'y a pas d'assurance pour le plus faible, particulièrement s'il est du parti huron, pour lequel cette nation, pour la plupart, semble avoir moins d'inclination... Suivant l'estime des Pères qui ont été à la nation Neutre, il y a bien au moins douze mille âmes dans toute l'étendue du pays, qui fait état de pouvoir encore fournir quatre mille guerriers, nonobstant les guerres, la famine et la maladie qui, depuis trois ans, y ont extraordinairement régné. Après tout, je crois que ceux qui ont autrefois donné tant d'étendue à cette nation et lui ont donné tant de peuples, ont entendu par la nation Neutre toutes les autres nations qui sont au sud et au sud-ouest de nos Hurons, qui en effet sont en grand nombre, mais qui au commencement n'ayant été connues que confusément, avaient été presque comprises sous un même nom".

Champlain disait que "les Attihouandoronk ou nation Neutre se maintiennent contre toutes les autres et n'ont aucune guerre, sinon contre les Assistaqueronons (les Mascoutins) ; elle est fort puissante, ayant quarante villages fort peuplés".

La *Relation* de 1640, parlant d'un fait qui venait d'avoir lieu, dit que les Neutres "étant allé combattre, furent surpris par l'ennemi dans une embuscade. Voyant l'impossibilité de se dé-

---

(18) Brulé, Grenolle.

fendre, les anciens dirent aux plus jeunes : "Puisque vous pouvez rendre des services à notre nation, prenez la fuite, pendant que nous arrêterons l'ennemi". C'est ce qui arriva. Ces vieux Sauvages furent pris, amenés captifs, cruellement tourmentés, brûlés, rôtis et dévorés".

Les Neutres qui, jusqu'à 1638, avaient gardé leur neutralité traditionnelle, étaient donc devenus (1639-40) en butte aux attaques des Iroquois. De ce moment, leur sort fut décidé. La position qu'ils occupaient, au nord du lac Erié, et même quelques villages de leurs gens placés à la rivière Niagara, formaient un obstacle premier à la marche envahissante des Iroquois. Les missionnaires se présentaient chez les Neutres à l'heure où ceux-ci allaient avoir à supporter une guerre d'extermination.

Partant de Sainte-Marie le 2 novembre 1640, les Pères de Brebeuf et Chaumonot arrivèrent le 6 ou le 7 à Saint Joseph II (Ieanaustayaé) avec deux Français qui achetaient des fourrures. Poursuivant leur chemin tous quatre; ils se rendirent au premier village des Neutres ayant marché environ quarante lieues depuis Sainte-Marie "tirant toujours droit au sud". Le 12 ils étaient à Kandoucho, un peu au nord-ouest de Brantford, et mirent la localité sous la protection de Tous les Saints en souvenir du jour de leur départ. Le pays des Neutres fut placé sous la protection des Anges. Il était "grandement peuplé" et renfermait environ quarante bourgades. Depuis trois ans la famine et la maladie y faisaient de grands ravages. Comme il était prudent d'obtenir les bonnes grâces du chef Souharissen dont le village était dans le township actuel de Southwold, comté d'Elgin, il fallut s'y rendre, mais ce fut inutilement car on apprit une fois sur les lieux que ce personnage était parti pour la guerre et ne serait de retour que dans trois ou quatre mois. La froideur de la population empêchait les religieux de prêcher mais les deux coureurs de bois parlaient commerce, ce qui leur valait à tous une sorte de passeport. La place fut mise sous le vocable de saint Alexis. Les missionnaires, laissant les deux traiteurs en cet endroit, retournèrent sur leurs pas, pour s'avancer ensuite vers le sud-est aussi loin que possible.

Ils passent à Grimsby <sup>(19)</sup>, traversent la péninsule jusqu'à la rivière Niagara, du moins leur description le donne à supposer, visitent dix-huit villages et leur imposent des noms de calendrier. Le lieu où ils eurent à subir le plus d'outrages et d'avaries était Onguiara sur la rivière appelée Niagara. La chute n'est pas mentionnée dans le récit qu'ils nous ont laissé de ce voyage. Leur itinéraire est tracé comme suit par M. le chanoine W.-R. Harris dans *Early Missions*, pp. 120, 126: "Beeton, Orangeville, Georgetown, le nord-ouest de Hamilton, Sainte-Catharine, Queenston, Onguiara, donc à travers les comtés de Simcoe, Dufferin, Peel, Halton, Wentworth et Lincoln. C'est au village d'Onguiara, de l'autre côté de la rivière, assez peu éloigné de la chute, qu'ils eurent à subir le plus d'avaries. Déjà soupçonnés de maléfices, de sortilèges et de projets d'empoisonnement, la réception hostile qui leur est faite partout, est aggravée par la propagande de deux Hurons nommés ASenhokSi et Oëntara, qui les ont suivi pour dénoncer leurs démarches comme tendant à former une alliance des Tsonnontouans avec les Français. Les intérêts de la traite étaient le mobile de cette cabale, car les Hurons se disaient les maîtres du commerce de fourrures. Ils s'occupaient tout l'hiver à ramasser des peaux qu'ils portaient durant l'été aux Trois-Rivières où se faisait la grande traite et l'on conçoit qu'ils surveillaient ce monopole avec un soin jaloux. Les Neutres vendaient sans doute le produit de leurs chasse aux Hurons. Alors si les Français s'entendaient avec les Tsonnontouans les plus proches voisins des Neutres par la rivière Niagara, ces derniers iraient peut-être commercer chez l'ennemi. Le plus court était d'empêcher les Français de se rapprocher des Neutres.

Les missionnaires étant repartis pour Kandoucho, la neige les arrêta à mi-chemin, au village de Teotongniaton (township de Beverley) qu'ils nomment Saint-Guillaume <sup>(20)</sup> et ils y trouvèrent bon accueil chez une femme qui leur aida dans l'étude de la langue. Le Père de Brebeuf composa un glossaire compara-

---

<sup>(19)</sup> Ganata. Harris: *Early Missions*, p. 129.

<sup>(20)</sup> *Archaeological Report, Ontario*, 1902, p. 79.

tif des dialectes huron et neutre tout en les considérant comme appartenant au même idiome. "Cette oeuvre, dit le Père Lalemant, est de celles que les hommes de science se montrent très fiers de pouvoir exécuter en plusieurs années de labeur et est d'une grande importance". De son côté, le Père Chaumonot dressa une carte de ces nouveaux pays, laquelle ne nous est pas parvenue mais il semble bien que Sanson en 1656 et Ducreux en 1660 en ont tiré des renseignements pour leurs propres ouvrages.

Après vingt-cinq jours de cette hospitalité, les Sauvages se soulevant contre les deux voyageurs, ils se remirent en route, n'ayant été reçus nulle part en audience qu'à Saint-Michel, appelé Khioetoua ou Kioeta. En ce lieu étaient réfugiés depuis quelques années, des gens de la tribu des ASenrohronons venant du côté sud de la nation des Eriés. Enfin, le 19 mars 1641, les deux Pères rentraient à Sainte-Marie.

La découverte du lac Erié, ou plutôt la connaissance à peu près exacte de sa forme et de ses dimensions, est due aux Pères de Brébeuf et Chaumonot. Jusque là, aucun Français, pas même Etienne Brulé, ne paraît l'avoir compris. Du côté de l'est, les Anglais, les Hollandais et les Suédois ne s'en étaient point approchés. Vers 1636, disent certaines chroniques assez vagues, deux Anglais du nom de Price et Wilmington, de Boston, se seraient rendus à la chute du Niagara, toutefois il n'est pas fait mention du lac Erié. Les Suédois, nouvellement établis sur le bord de la mer, appelaient Nouvelle-Suède la contrée voisine des Andastes, soit le New-Jersey et une cornière de la Pennsylvanie. Ces minces détails sont tout ce que nous pouvons relever dans les récits du temps.

Les Européens débarqués sur les rivages de l'Atlantique n'étaient en aucune manière des découvreurs ou des évangélistes de peuples sauvages. De plus la chaîne des Alleghanys leur barrait le chemin au nord et à l'ouest. Les grands lacs, dès qu'ils en connurent l'existence, devinrent pour eux, ce qu'avait été l'*Ultima Thulé* des Romains. Sans doute, ils furent étonnés un jour d'apprendre que les Français parcouraient ces régions fantastiques et y vivaient en bon accord avec les indigènes; sans doute ils se demandèrent ce que pouvaient bien faire

des hommes civilisés dans un pareil milieu—mais la pensée ne leur vint pas de les imiter.

Et voyez donc les projets des missionnaires des grands lacs! Après avoir transporté à trois cents lieues de Québec le centre de leurs établissements volants, ils étendaient leurs regards sur l'immense contrée de l'ouest, du nord et du sud et voulaient rayonner partout sur ce continent inexploré. Un moment d'attention sur leurs desseins, en 1640, suffit pour nous convaincre de la vaillance de ces hommes d'élite. Déjà ils possédaient les renseignements les plus positifs, les plus pratiques concernant les peuples éloignés. Si un pouvoir fort et prévoyant eut secondé leurs démarches, l'occupation du centre-Amérique s'accomplissait en dix ans et jamais aucune autre puissance n'eût planté ses étendards dans les territoires conquis à la civilisation par cette poignée d'hommes. Mais non! ceci devait être une page d'héroïsme—et elle le fut uniquement.

L'été de 1641, le Père de Brebeuf descendit à Québec. Durant son absence, les Pères Charles Garnier et Pierre Pijart, faisant leur dernière visite (du moins pour quelques années) à la nation du Petun, y rencontrèrent des capitaines Neutres qui les invitèrent à aller les voir, ce qui était impossible vu le petit nombre des missionnaires. D'ailleurs, le Père Jérôme Lalemant observe à ce sujet qu'il vaut mieux s'appliquer à convertir les Hurons puisque c'est le terrain où la foi devrait d'abord prendre racine.

D'après Champlain, les Hurons, en 1615, comptaient de vingt à trente mille âmes, ce qui embrasse probablement les Petunoux. En 1634 le Père de Brebeuf dit: "J'apprends qu'en vingt-cinq ou trente lieues de pays qu'occupent les Hurons, d'autres en mettent bien moins, il se trouve plus de trente mille âmes". Champlain se corrige cependant d'une certaine façon, en disant que le peuple Huron comptait seulement deux mille guerriers, ce qui suppose environ dix mille âmes. Et, en effet, un recensement régulier fait par les missionnaires en 1639, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande concentration des Hurons, constate alors trente-deux bourgades, sept cents cabanes (chez les Hurons-Iroquois dans les bourgades sédentaires, il y avait de ces logements en tourelles à un plus ou moins grand

nombre de familles) deux mille feux, douze mille personnes. Il faut remarquer que les Hurons cultivaient le sol, pêchaient dans le lac Huron et chassaient dans une grande étendue de forêts inhabitées, à l'est de leur pays de séjour <sup>(21)</sup>. Il faudrait croire que les Petuneux, les Neutres et les Hurons formaient un grand total de trente mille âmes en 1639. Si l'on y ajoute à peu près deux mille Algonquins rôdant au nord-est des Hurons, on aura une idée assez exacte de la population du Haut-Canada à cette époque.

Ces trente-deux mille âmes avaient contre l'Iroquois une animosité commune. Si les marchands avaient compris leurs propres intérêts et terrifié l'ennemi, tout le commerce de fourrure des grands lacs leur appartenait, tous les peuples de langue huronne ou algonquine se mettaient à leur service et les dix mille Iroquois restaient cultivateurs dans leur coin de terre, faute de chasse pour créer un commerce avec les blancs.

*Benjamin Sulte,*

---

(21) J. C. Taché: *Recensement de 1870*, IV, p. 1V.

## Les Théories Politiques et Sociales de Jean-Jacques Rousseau



N présence des attentats incessants que d'audacieux sectaires commettent cyniquement contre la liberté individuelle; au récit d'expulsions de femmes, de spoliations d'églises, de fermetures d'écoles, que les journaux nous rapportent quotidiennement, nous crions instinctivement à la violence et à l'intolérable despotisme. Nous nous demandons si, en dépit du progrès des sciences et du bien-être matériel, le monde ne recule pas vers la barbarie; vers ces époques de sang et de meurtre où la force était tout, et le droit n'était rien.

Peut-être en pensant et parlant ainsi ne rencontrons-nous pas la formule qui serait la plus propre à désigner l'esprit et la conduite des maîtres du jour. On l'observait récemment dans une conférence à *l'Institut de l'Action française*, la tyrannie que les honnêtes gens, et à plus forte raison les catholiques, subissent un peu partout, c'est moins la tyrannie de la *force brutale* que celle de *l'erreur*.

L'erreur, et l'erreur la plus grossière, admise, enseignée, installée en reine dans les chaires des Universités, comme à la tribune des Parlements; l'erreur pourchassant la vérité avec une rage que dissimule mal l'hypocrisie; les ténèbres aimées et recherchées, comme si elles étaient la lumière; les principes les plus faux, les plus perniciose soit aux individus, soit aux sociétés, propagés avec une habileté diabolique et une ténacité que rien ne décourage: voilà la note caractéristique et dominante du temps que nous vivons. C'est manifestement un temps d'apostasie et d'universelle aberration. Des hommes d'Etat

se font publiquement gloire d'avoir contribué à une oeuvre d'ir-réligion, d'avoir éteint des milliers d'étoiles au firmament des âmes ; ils traitent emphatiquement l'Eglise du Christ d'officine de superstitions et de pratiques plus ou moins dégradantes. En 1881 on applaudissait déjà Paul Bert s'écriant : "Personne ne me démentira, quand j'affirmerai que l'enseignement religieux devient aisément et quasi fatalement l'école de l'imbécillité, du fanatisme, de l'antipatriotisme et de l'immoralité (1)".

Depuis on a fait mieux que d'applaudir à ces effrontés mensonges, on les a transformés en lois, et une armée de huit cent mille fonctionnaires veille à leur application.

Même aux yeux de certains modérés, qui déplorent une pareille intransigeance, un axiome reste indiscutable, c'est que l'oeuvre du Nazarethain ne répond pas aux aspirations du monde moderne. Ils verraient, sans l'ombre d'un chagrin, la pierre du tombeau scellée sur elle. Ils ont donc mauvaise grâce à reprocher à leurs collègues radicaux l'emploi des immenses ressources de la Puissance publique pour l'écrasement de l'Eglise. Ceux-ci sont simplement logiques. Si l'Eglise est vraiment une école de crétinisme, d'imbécillité, de fanatisme et d'immoralité, n'est-ce pas le devoir de tout honnête citoyen de soustraire son pays à une influence aussi déprimante ? N'est-il pas méritoire d'éloigner le prêtre de l'école, du parlement, du foyer familial, du berceau des nouveaux-nés et du chevet des mourants ? Si par contre le laïcisme est la source de toute vertu et de toute élévation morale, n'est-il pas juste de l'introduire dans chaque manifestation de la vie publique et privée, d'en imprégner les jeunes esprits, dès qu'ils s'ouvrent à la compréhension du monde ? Du moment qu'il tend à un but si bienfaisant, quel moyen peut être blâmé comme vexatoire et inique ?

Nous demeurons ahuris devant l'énoncé et l'application de principes aussi fondamentalement erronés, aussi radicalement démentis par l'expérience des siècles. Mais il en est ainsi.

Or un des hommes qui, par leurs ouvrages et leur talent littéraire, ont le plus contribué à créer cette détestable mentalité

---

(1) Discours au Cirque d'Hiver, le 28 août 1881.

moderne; un des formateurs de la Démocratie athée et matérialiste qui, après un siècle de révolutions, semble s'être emparée de la France, et compte bien voir, à brève échéance, sa domination s'étendre sur toute la surface du globe civilisé; un de ces plus puissants ouvriers d'erreur et de mensonge, c'est Jean-Jacques Rousseau, né à Genève, le 28 juin 1712, mort à Ermenonville, non loin de Paris, le 19 mai 1778, après avoir rempli la seconde moitié du 18ième siècle du bruit de son nom et avoir semé, par ses écrits, les principes désastreux, qui allaient lever en une sombre moisson d'exécutions sanglantes pendant les années 1792 et 1793 (2).

---

(2) Voici les principales étapes de cette pauvre vie. A défaut de la mère, morte en mettant au jour le futur auteur du *Contrat Social*, et du père, horloger de son métier, maître de danse à ses heures, et peu soucieux de ses devoirs, une tante, Suzanne Rousseau, et un oncle, Bernard Rousseau, s'occupent tant bien que mal de l'enfant, qui a toute liberté de se livrer à son goût pour la lecture.

Incapable de se plier à tout apprentissage, renvoyé de chez le graveur Masseron, qui prétend n'avoir affaire qu'à un âne, s'étant enfui de la boutique intolérable du graveur Ducommun, le jeune Jean-Jacques quitte Genève à l'âge de quinze ans, est accueilli à Confignon, petit village de Savoie, par le curé, M. de Pontverre, qui l'adresse à une jeune veuve de 29 ans, nouvellement convertie, Mme de Warrens (1727).

Envoyé par celle-ci à l'hôpital des catéchumènes de Turin, il y abjure le protestantisme, auquel il reviendra en 1754. Laquais et secrétaire chez la Ctesse de Vercellis, puis chez le Cte de Gouvon, où l'abbé de Gouvon, fils du Comte, le remarque et l'attache à sa personne en se chargeant de son instruction.

Chassé ignominieusement de chez l'ecclésiastique pour fréquentation d'un vaurien nommé Bacle, Jean-Jacques, après avoir vagabondé avec son triste compagnon, rentre à Annecy, chez Mme de Warrens. Il est mis malencontreusement par elle au séminaire, en est renvoyé comme incapable. Placé en pension chez le maître de chapelle de la cathédrale à cause de son goût pour la musique, il profite de l'absence de sa bienfaitrice pour se rendre à Genève, de là à Noyon où il revoit son père, puis à Lausanne, où il s'imagine de donner un concert qui fait de lui la risée publique. A Neuchâtel, séduit par le bonnet et l'habit violet d'un archimandrite, il s'attache à cet escroc, est tiré d'embarras par l'ambassadeur de France, qui l'envoie à Paris auprès du fils d'un certain colonel suisse nommé Godard.

Désillusionné il revient à petites journées auprès de Mme de Warrens, installée alors à Chambéry. Il passe avec elle neuf années (1732-1741). Que ne se contenta-t-elle de n'être qu'une mère pour le malheureux vagabond?

En 1741 il échange ce paradis perdu pour Paris, se lie avec Thérèse Lévassieur, une fille d'auberge, mène une vie de gagne-petit, et de domesticité chez Mmes Dupin et de Francueil jusqu'en 1749, époque où avec le *Discours sur les Arts* lui vient la gloire. De 1749 à 1762, période de fécondité litté-

Phénomène étrange ! L'homme qui devait avoir une influence si profonde et si durable sur la France, n'était pas français ; l'homme qui devait être regardé comme une sorte d'apôtre et d'évangéliste, ne se rendait pas bien compte de ce qu'il écrivait. Roseau pensant, mais roseau essentiellement mobile au gré de la moindre émotion ; sujet à des éblouissements soudains, à des secousses bizarres, à un tremblement maladif de tout son être, il ne faisait que traduire l'impression du moment, au point qu'on peut prendre la plupart de ses ouvrages pour des autobiographies, qui fourmillent de contradictions et d'incohérences, comme la vie même de l'auteur, et que ses plus dévots panégyristes ne songent pas à nier. Ce déclamateur farouche contre les privilégiés de la hiérarchie sociale ne cessa d'être l'obligé ou le pensionné des marquises et des duchesses ; cet infatigable démolisseur n'eut pas d'autre abri que l'édifice qu'il s'obstinait à battre en brèche. Ce réformateur de l'ordre politique et pédagogique manqua totalement d'éducation et de conduite. Ce professeur éloquent de vertu, ce censeur austère des mœurs de son époque ne fut, selon l'expression de Mme d'Épinay, qu'un *nain moral monté sur des échasses* ; il mena une des plus vilaines et des plus irrégulières existences qu'on connaisse. Ce réprobateur des arts et des sciences, ce fulminateur d'excommunications contre les représentations théâtrales, composa des opéras et des comédies galantes. Ce promoteur fervent de l'allaitement maternel délaissa ses cinq enfants dès leur naissance.

Eh oui ! C'est ce vagabond, ce déclassé ; c'est ce malade, ce perpétuel candidat à la folie (pour emprunter l'heureuse expression de Jules Lemaître) ; c'est cet être de pur instinct, ce fils de la nature brute, qui par trois ou quatre livres, lancés

---

raire, l'auteur du *Contrat Social*, de la *Julie*, est logé, fêté par les marquises et les duchesses, Mmes d'Épinay, de Luxembourg, de Boufflers, etc.

En 1762, banni de France après la condamnation de l'*Emile*, il erre de Suisse en Alsace, d'Alsace en Angleterre, voyant partout des ennemis, qui n'étaient pas toujours fictifs. En juin 1770 il rentre à Paris, où il se remet à copier de la musique. En 1777, emmené par un de ses amis, le marquis de Girardin, à Ermenonville, près de Senlis, il y meurt le 19 mai de l'année suivante. Ses restes transportés au Panthéon, le 20 Vendémiaire an III, furent jetés à la voirie, en 1814, avec ceux de Voltaire, son irréconciliable ennemi.

comme des brulots au milieu de la société frivole du dix-huitième siècle, devait renverser le trône le plus glorieux de l'Europe, ébranler jusque dans ses bases séculaires la nation catholique et chevaleresque par excellence, tellement qu'après plus de cent ans de trépidation elle n'a pas retrouvé son équilibre et qu'elle menace, par son incessante agitation, de bouleverser l'humanité entière. Quelle prodigieuse aventure! nous écrierons-nous avec Jules Lemaître <sup>(3)</sup>. Ce qui contribue à la rendre étonnante c'est l'incident qui semble lui avoir donné origine.

Jean-Jacques avait atteint l'âge de 38 ans; un système de notation musicale par chiffres, non agréé par l'Académie des sciences; quelques pièces comiques (*Narcisse*, *l'Engagement téméraire*, *l'Allée de Sylvie*) formaient tous ses antécédents littéraires et artistiques. Il se trouvait à Paris secrétaire de Mme Dupin et de son gendre, M. de Francueil, receveur général des Finances. Il n'était qu'un vulgaire scribe aux maigres appointements de huit à neuf cents francs, quand, un jour d'octobre de l'année 1749, se rendant au château de Vincennes pour y visiter son ami Diderot (qui était détenu là pour une allusion indiscreète à Mme Dupré de Saint-Maur dans sa *Lettre sur les aveugles* <sup>(4)</sup>), il eut la bonne ou mauvaise fortune de tomber sur un numéro du *Mercur de France* et d'y lire la question que les membres de l'Académie de Dijon proposaient au concours pour l'année 1750, et qui s'énonçait comme suit: "Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les moeurs".

Question fatidique! Elle traversa le cerveau de Jean-Jacques comme les zig-zags d'un éclair rayant le firmament; elle ouvrit

---

<sup>(3)</sup> On se rappelle l'émotion, que créèrent dans les cercles de nos dévots laïciséateurs, les conférences où l'éminent académicien appliqua un si remarquable esprit de finesse à l'analyse de la vie et des oeuvres de Rousseau, éclairant d'une lumière si intense les oeuvres de Jean-Jacques par la vie et les confessions du même Jean-Jacques.

<sup>(4)</sup> En 1748. Diderot avait présenté Rousseau à d'Alembert qui résolut d'en faire un collaborateur à l'Encyclopédie. Mais notre Genevois avait l'humeur trop indépendante pour se laisser embrigader. Il ne tarda pas à rompre avec les Encyclopédistes, en qui, dans la suite, à tort ou à raison, il vit des ennemis implacables.

devant son imagination un univers tout nouveau. Si nous l'en croyons lui-même écrivant plus tard à Malesherbes, sa tête fut prise par un étourdissement semblable à l'ivresse : ne pouvant plus respirer en marchant, il se laissa tomber sous un arbre de l'avenue, qui conduisait au château, il y passa une demi-heure dans une telle agitation, qu'en se relevant il aperçut tout le devant de sa veste mouillée de larmes, sans avoir senti qu'il en répandait. C'est sous ce chêne pourtant, au milieu de ce délire intérieur, semblable à celui des Pythonisses antiques, qu'il avait écrit au crayon sa prosopopée à Fabricius <sup>(5)</sup>. Quoiqu'il en soit, l'ayant composé sous cette inspiration subite ou à tête reposée, il lut le morceau d'éloquence à Diderot, qui l'exhorta à don-

---

(5) "O Fabricius! qu'eût pensé votre grande âme, si, pour votre malheur, rappelé à la vie, vous eussiez vu la face pompeuse de cette Rome sauvée par votre bras, et que votre nom respectable avait plus illustrée que toutes ses conquêtes? Dieux, eussiez-vous dit, que sont devenus ces toits de chaume et ces foyers rustiques, qu'habitaient jadis la modération et la vertu? Quelle splendeur funeste a succédé à la simplicité romaine? Quel est ce langage étrange? Quelles sont ces moeurs efféminées? Que signifient ces tableaux, ces statues, ces édifices? Insensés, qu'avez-vous fait? Vous, les maîtres des nations, vous vous êtes rendus les esclaves des hommes frivoles que vous avez vaincus? Ce sont les rhéteurs, qui vous gouvernent! C'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires, des histrions que vous avez arrosé de votre sang la Grèce et l'Asie! Les dépouilles de Carthage sont la proie d'un joueur de flûte! Romains, hâtez-vous de renverser ces amphithéâtres, brisez ces marbres, brûlez ces tableaux, chassez ces esclaves qui vous subjuguent, et dont les funestes arts vous corrompent..." Tous ces frais d'éloquence pour bien mettre en relief que le luxe, la dissolution, l'esclavage, l'oisiveté, l'amollissement des cœurs ont marché de pair dans les sociétés avec le progrès des sciences et des arts; qu'un débordement effroyable de vices a été "de tout temps le châtement des efforts orgueilleux que nous avons faits pour sortir de l'heureuse ignorance où la Sagesse éternelle nous avait placés." Nous aurions dû pourtant écouter les enseignements de la nature, qui, en nous cachant ses secrets, "a voulu nous préserver de la science, comme une mère arrache une arme dangereuse aux mains de son enfant... Les hommes sont pervers; ils seraient pires encore, s'ils avaient le malheur de naître savants." Ne nous en laissons pas imposer par le ton vigoureux de cette satire. Elle n'est qu'une boutade, dépourvue de sens commun. Les arts, les sciences, la civilisation en général, peuvent avoir introduit des abus; mais ils supposent chez l'homme un effort méritoire pour se grandir, pour sortir de l'état misérable où il vient au monde. L'ignorance, l'impolitesse supposent simplement le laisser aller, le sans-gêne, la mollesse, en un mot tous les vices de Rousseau lui-même. Il ne suffit pas qu'il les exalte pour que nous les admirions.

ner libre cours à ses idées et à concourir pour le prix (\*). Je le fis, ajoute Rousseau, et dès ce moment je fus perdu. Il fut perdu pour le repos d'une vie obscure; mais il fut acquis pour toujours à la célébrité et à la gloire.

De personne plus que de Rousseau il n'est vrai de dire que l'écrivain c'est l'homme. Dès lors celui qui se préparait à répondre aux lettrés de Dijon c'était le lecteur assidu de Plutarque, tout imprégné d'un idéal d'héroïsme païen; c'était le vagabond, qui depuis l'âge de dix ans avait été incapable de se plier au joug le plus léger; c'était l'esprit que le paradoxe avait le don de séduire irrésistiblement. Par-dessus tout, c'était l'orgueilleux, idolâtre de lui-même, pour qui sa propre bonté demeurerait un fait incontestable en dépit de toutes les faiblesses, de toutes les vilenies, et même de tous les crimes dont il était obligé de s'avouer l'auteur.

Non, "Jamais un seul instant de sa vie Jean-Jacques n'a pu être un homme sans sentiment, sans entrailles, un père dénaturé". Cette phrase qui termine la page des *Confessions* où il cherche à se justifier d'avoir abandonné ses enfants à l'éducation publique, ainsi qu'il eut convenu "à un membre de la République de Platon", Rousseau se l'est répétée après chacune de ses faiblesses. C'est pour cette raison qu'il les confie si tranquillement à la postérité. Toutefois Jean-Jacques a beau fouiller les plus intimes profondeurs de son être, il y découvre sans doute, ainsi qu'il nous le dit, un cœur combustible comme pas un, une facilité à former des attachements qui le subjugué totalement, une bienveillance innée pour ses semblables, un amour ardent du grand, du vrai, du beau, du juste, l'horreur du mal en tout genre, l'impossibilité de haïr, de nuire, et même de le vouloir; l'attendrissement à l'aspect de tout ce qui est vertueux, généreux, aimable; mais ce qu'il lui est impossible de découvrir c'est la soumission aux règles les plus élémen-

---

(\*) Diderot donne de l'événement une explication beaucoup moins extatique. "Lorsque le programme de l'académie de Dijon parut, il (Rousseau) me vint consulter sur le parti qu'il prendrait. Le parti que vous prendrez, lui dis-je, c'est celui que personne ne prendra. Vous avez raison, répliqua-t-il." (Voir Vie de Senèque, par Diderot, parag. 66).

taires du devoir, aux lois divines et humaines. Malgré tout il est un échantillon d'humanité, qui vaut tout autre <sup>(7)</sup>. Que conclure? Ah!—voilà l'idée géniale et justificatrice—c'est que lois, règles, civilisation, code, tout cet appareil moral enfin qui soutient la hiérarchie sociale et religieuse, est un produit de la malice ingénieuse des hommes, la cause de tout le mal et de toute la dépravation qui se voit dans le monde; si l'on veut retrouver la source de tout bien et de toute vertu, c'est à la nature instinctive qu'il faut retourner. Ne parlez pas à Jean-Jacques de mater le vieil homme. Le vieil homme, l'homme primitif, indiscipliné, livré à tous ses penchants, c'est le bon, car c'est Jean-Jacques lui-même. L'homme nouveau, l'homme issu du progrès et de la civilisation, l'homme façonné par cette religion "que les mortels ont souillée en feignant de vouloir la purifier", c'est le mauvais, car c'est le plus opposé à Jean-Jacques; c'est celui que Jean-Jacques déteste, et auquel il fait porter la responsabilité des abominations, qui souillent l'histoire de tous les peuples.

---

(7) La seconde page des *Confessions* mérite d'être lue; elle donne une bonne idée des sentiments de l'auteur sur lui-même: "Que la trompette du jugement dernier tonne, quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge... Je me suis montré tel que je fus; méprisable et vil quand je l'ai été; bon, généreux, sublime, quand je l'ai été; j'ai dévoilé mon intérieur tel que tu l'as vu toi-même, Etre éternel. Rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. Que chacun d'eux découvre à son tour son coeur au pied de ton trône avec la même sincérité, et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose: "*je fus meilleur que cet homme-là.*" Après un tel langage on comprend que le bon P. Castel, qui avait résolu de convertir son ancien protégé (il l'avait recommandé à Mme Dupin), "oui, le convertir à Dieu, à l'Eglise, au Roi, à la France, aux lettres, aux arts, à la société, à l'humanité..." se soit heurté contre "ce cynique orgueil" qu'il appelle spirituellement le péché capital du péché capital de l'orgueil ordinaire." Jean-Jacques raconte, sans aucune vergogne, les désordres les plus honteux; il avoue qu'il regretta beaucoup quelques-uns; mais il ne songe aucunement à en demander pardon à Dieu; il ne se sent pas coupable au sens religieux du mot; il semble ignorer totalement la malice du péché et ses sanctions. D'ailleurs, il croit que l'amour et parfois l'ivresse qu'il éprouve pour la vertu le justifie amplement des pires défaillances. Il aurait été l'homme le plus étonné du monde si on lui avait parlé de *faire de dignes oeuvres de pénitence, et de refréner les convoitises de sa chair*. Prendre le vêtement et l'attitude d'un Huron lui suffisait pour se croire plus parfait que les civilisés portant perruque et habits dorés.

Cette doctrine forme le fond du *Discours sur les arts et les sciences*. Rousseau s'en fait une sorte de dogme tellement il est aveuglé par le débordement de sa personnalité et par l'hypertrophie du moi, sans avoir l'air de se douter qu'elle est une négation radicale du péché originel, et un monstrueux sophisme. Car enfin si la société civilisée est mauvaise, comment l'est-elle devenue ayant été constituée primitivement par des hommes naturellement bons? Comment des germes excellents ont-ils produit des fruits aussi détestables? Le tour paradoxal de la proposition a pu séduire la cervelle mal équilibrée du Genevois; il n'enlève rien à la grossièreté de la contradiction. La contradiction cependant, loin de s'atténuer, ne fera que prendre de l'ampleur avec les ouvrages subséquents de Rousseau, notamment avec l'*Emile* et la *Nouvelle Héloïse*. Elle survivra au philosophe, et aujourd'hui c'est elle encore qui inspire toute la législation scolaire et sociale des maîtres de la *Troisième République française*. Ces hommes sont les fils spirituels de Rousseau, puisque sur les bases naturelles seules ils prétendent édifier une société plus belle, plus vertueuse, plus charitable, que toutes les sociétés façonnées par l'esprit de l'Eglise. Mais ne nous éloignons pas de notre héros.

La déclamation incohérente, qu'il écrivit en réponse aux académiciens de Dijon, contre les vices de la civilisation, son panégyrique de l'État de nature, excitèrent une admiration qui, suivant l'aveu de Garat (dans ses *Mémoires sur M. Stuart*) tenait de la terreur.

"Il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil", écrivait Diderot. Outre l'attrait du paradoxe, ce qui ressortait du pamphlet de notre sauvage, c'était, dit Jules Lemaître, "l'accent de l'homme de lettres, qui n'a pas réussi, du malade, qui n'est bien que dans la solitude, de l'homme timide, qui a souvent souffert dans les belles compagnies; l'accent de l'ancien vagabond et du plébéien révolté! D'autre part le morceau devait être lu justement par cette petite minorité de privilégiés, pour lesquels la thèse de Rousseau se trouvait suffisamment être vraie". Le succès fut inouï. L'académie de Dijon couronna l'oeuvre, le 23 août 1750.

Rousseau avait trouvé sa voie. Au fond, ce qu'il avait visé

en malmenant si fort les abus de la civilisation, c'était les vices des civilisés. Il avait surtout donné libre carrière à sa rancune démocratique. Pour cet exploit on l'élevait aux nues. Il pouvait donc en toute sécurité mettre sa vie d'accord avec ses principes; devenir un vrai sauvage, après avoir exalté les vertus de la condition de l'homme des bois. Il renonce à la dorure et aux bas blancs; il prend la perruque ronde, pose l'épée et vend sa montre; rompt en visière avec les usages mondains et même avec la simple politesse. C'était rompre avec toute contrainte et couvrir le sans-gêne, qui allait si bien à notre Genevois, d'une apparence d'austérité et de vertu, à laquelle il ne tenait pas moins. Par exemple, ne dites pas à notre Huron de renvoyer sa Thérèse ou de s'unir à elle par les liens astreignants du mariage. Cela serait de la vraie réforme morale; cela demanderait la lutte contre la nature, et Jean-Jacques ne nous a-t-il pas avertis que la nature est bonne par essence. Ne l'attaquez pas non plus avec les grands mots de lois, de morale, d'éducation, de bienséance. A tout cela il ne vous répondra que par deux mots qui sonnent encore plus fort à ses oreilles: Vertu, vérité! Vertu, vérité! (<sup>s</sup>). Deux qualités pour lesquelles il ne s'est jamais senti autant d'amour que depuis qu'il s'est fait un sauvage grossier, impoli et sans éducation.

C'est dans de semblables dispositions mentales que la seconde question des lettrés de Dijon rencontra Rousseau. Il s'agissait cette fois de dire à la noble compagnie "Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est approuvée par la loi naturelle".

Si l'inégalité est approuvée par la loi naturelle! Non certes, se hâte de répondre Jean-Jacques, puisque dans l'état de nature qui est le bon, elle est forcément à peu près nulle, "puisqu'elle ne tire sa force que du développement de nos facultés, du progrès de l'esprit humain, et devient enfin stable et légitime par l'établissement des propriétés et des lois... Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire: ceci est à moi et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerre, de meurtres, que de

---

(<sup>s</sup>) Lettre de Rousseau à l'abbé Raynal (Mercure de juin 1751).

misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur ! Vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne !” N'objectez pas que les sauvages d'aujourd'hui, les Peaux-Rouges par exemple, ne sont pas tellement enviables ; car “c'est précisément faute d'avoir remarqué combien ces peuplades barbares étaient déjà loin du premier état de nature que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel, et qu'il a besoin de police pour l'adoucir”. Faut-il donc remonter à cet état tout-à-fait primitif, où l'homme était armé de griffes et couvert d'une peau velue pour rencontrer la perfection ? Non tout de même. Jean-Jacques, on ne sait pourquoi, regarde comme idéal une sorte de juste milieu entre l'indolence de l'âge primitif et l'activité désordonnée de notre amour-propre, alors que les mortels, contents de leurs cannes, de leurs vêtements de peaux et de leurs ornements de plumes et de coquillages, de leurs instruments de pierre et de leurs canots en écorce ne connaissaient aucun des arts, qui demandent le concours de plusieurs personnes ; alors qu'il n'était pas utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, alors qu'il n'était pas nécessaire de travailler, de changer les forêts en riantes campagnes, arrosées de la sueur des hommes, “et dans lesquelles misère et esclavage devaient germer et croître avec les moissons”. Cet état, voilà la véritable jeunesse du monde, l'âge d'or de l'humanité, “tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, et, en effet, vers la décrépitude de l'espèce”. Quelle pauvreté ! s'écrie Jules Lemaitre. Les objections qu'on peut faire au farouche égalitaire sont tellement aisées, qu'elles paraissent superflues. Dans quelles annales préhistoriques, dans quels palimpsestes Rousseau a-t-il découvert l'existence de cet âge d'or où il voudrait que l'humanité se fut fixée pour toujours ? Et puis quel bizarre misanthrope ne fallait-il pas pour nous offrir en guise d'idéal une humanité composée de sauvages épars dans les forêts, sans habits, sans armes, ni bons, ni méchants, solitaires, immuables et qui ne réfléchissent point (car notre philosophe avance quelque part que l'état de réflexion est un état contre

nature et que l'homme, qui médite, est un animal dépravé). A ses yeux l'invention de la hache et de la fronde, celle de l'agriculture, de la métallurgie <sup>(9)</sup>, de la navigation sont autant de déchéances. Déchéance aussi le choix dans l'amour, déchéance la formation de la famille, déchéance la vie sociale, déchéance la notion du bien et du mal. "Comme si cela était intéressant, et comme si cela valait la peine qu'il y eut une humanité!" (J. Lemaître). Comme si du reste les désirs de durer, de se développer, de posséder, de vivre en famille et en société ne sortaient pas des fibres les plus intimes de la nature! La thèse du paradoxal Genevois ne souffre pas la discussion. Mais, poursuit Jules Lemaître, il faut prendre le livre autrement. "Il faut le considérer comme une sorte de poème, ou plutôt comme une vision de nabi, de prophète en chambre, bien ordonnée et écrite en style didactique et tendu. Alors l'intransigeance, l'intrépidité, l'insolence du paradoxe finit par avoir une sorte de grandeur". Ajoutez-y l'âpreté, l'accent révolutionnaire, qui vibre là plus que dans aucun autre ouvrage de Rousseau, et que J. Lemaître prétend lui avoir été soufflé par Diderot. Ajoutez-y partout répandus l'adoration naïve, le culte stupide de l'égalité, des phrases brûlantes sur la liberté (v. g. l'homme barbare préfère la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille); des objurgations contre les riches, "qui cesseraient d'être heureux, si le peuple cessait d'être misérable"; des aphorismes gros de colère contre les tyrans, contre le despotisme "élevant sa tête hideuse, parvenant à fouler aux pieds les lois et le peuple, et à s'établir sur les ruines de la République". Clichés et lieux communs "semeurs de haine aussi aveugles que ces lieux communs sont brutaux et sommaires". (J. Lemaître).

Les hommes de 93, les pourvoyeurs de la guillotine, puiseront largement dans cette source mauvaise. Ils y puisent à leur tour nos socialistes contemporains. Pourraient-ils en effet imaginer des instruments plus radicalement destructeurs que les principes émanés du génie fatal de Rousseau. Le sophiste gene-

---

(9) Pourquoi l'Europe est-elle plus policée et partant plus malheureuse que le reste du monde? Parce qu'elle produit plus de fer et plus de blé.

vois ne leur apprend-il pas que l'amour du bien-être est le seul mobile des actions humaines, que l'intérêt individuel fut la source de l'intérêt commun, que si les hommes se réunirent plusieurs ensemble, soit en troupeau, soit en une association libre, c'est parce que chacun y trouvait son avantage, et pour autant de temps que durait le besoin? Ne leur enseigne-t-il pas que la morale, une morale tout intéressée, naquit du besoin de remplir certains engagements vis-à-vis les uns des autres, afin de maintenir l'association, mais qu'elle ne saurait être capable d'obliger pour tous les temps et tous les siècles, ou du moins qu'elle ne saurait le faire qu'en subissant des modifications adaptées aux différents âges et aux différents pays? Ne leur dit-il pas que la famille elle-même n'a point ses racines dans la nature, que la propriété est une injustice et la première source des maux de l'humanité? Dès lors M. Paul Janet ne saurait être accusé d'exagération lorsqu'il écrit: "Rousseau est incontestablement le fondateur du communisme moderne. Jusqu'à lui, les attaques à la propriété et les hypothèses communistes n'étaient que théoriques, et très rares d'ailleurs. C'est de lui qu'est née cette haine contre la propriété et cette colère contre l'inégalité des richesses, qui alimentent d'une façon si terrible nos sectes modernes". (10)

Tel est l'homme! En lisant ses étranges paradoxes on croit qu'il suffit pour le confondre de faire comme Voltaire, de lui répliquer par quatre ou cinq lignes de spirituel persiflage (11).

<sup>10</sup> Les origines du socialisme contemporain (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1889).

(11) Voltaire répondait en effet à notre apôtre de la vie sauvage: "J'ai reçu votre nouveau livre contre le genre humain; je vous en remercie... On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes. Il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et moi."

On le voit, le Patriarche de Ferney jugeait qu'il était bien superflu de s'effrayer des théories de Jean-Jacques! Elles étaient si inapplicables!

Telle fut l'opinion de la plupart des lettrés. Ceux de l'académie de Dijon ne couronnèrent pas le *Discours sur l'inégalité*; et dans le compte rendu sur les mémoires refusés le rapporteur ne mentionna pas même le nom de Rousseau. Quelques esprits plus clairvoyants, parmi lesquels Fréron, manifestèrent cependant de l'inquiétude. Rousseau devenait gênant, et il le sentait lui-même: aussi eut-il recours à un imprimeur d'Amsterdam pour faire éditer son livre, dont Malesherbes permit d'ailleurs l'introduction en France.

Puis, quand on étudie d'un peu près l'histoire des cent cinquante dernières années, on trouve Rousseau en tête de toutes les avenues de la pensée moderne, on découvre qu'il a amorcé la plus terrible révolution, qui ait bouleversé le monde, et qu'il reste l'inspirateur des plus téméraires audaces de nos contemporains.

*M. Tamisier, o.j.*

(à suivre)

## A Travers les Faits et les Œuvres

---

La fin de la session anglaise. — M. Lloyd George et la Chambre des lords. — L'armée anglaise. — La question d'Orient. — Une circulaire et un discours de M. Isvolsky le ministre des affaires étrangères de la Russie. — La note autrichienne. — Un "*modus procedendi*". — Un accord austro-turc. — Mécontentement de la Serbie et du Monténégro. — La note bulgare. — Résumé de la situation. — Y aura-t-il guerre au printemps? — Opinion d'un ancien diplomate. — En Italie. — La question électorale et les catholiques. — Divergences de vues. — Une élection significative. — Les incartades de l'abbé Murri. — Les élections sénatoriales françaises. — Victoire du Bloc. — La mort du cardinal Lecot. — Le cataclysme de Messine. — Au Canada. — La session fédérale. — Le discours du Trône. — Changements ministériels à Québec.

La session anglaise s'est terminée le 21 décembre. La dernière période a été moins mouvementée que la première. La Chambre des Communes a adopté par 564 voix contre 89 le bill établissant la journée de huit heures pour les mineurs. La Chambre des lords l'a voté à son tour en y faisant deux amendements dont l'un a été accepté et l'autre rejeté par les Communes. Les Lords n'ayant pas persisté dans celui-ci, le projet est devenu loi. Le discours de prorogation a été d'une longueur inusitée. Il mentionnait, entre autres choses, la visite du président Fallières à Londres à l'occasion de l'exposition franco-britannique, les relations amicales avec les puissances étrangères, et les accords conclus avec certains gouvernements, "accords qui, en éliminant les causes de conflits, devront contribuer à affermir la paix". A propos de la question d'Orient, le discours rappelait qu'il s'est produit des événements de nature à troubler les prévisions du traité de Berlin dans la péninsule des Balkans, ce qui n'empêche pas, toutefois, d'espérer que des avis sages et conciliants prévaudront et qu'on arrivera à un accord amiable avec le consentement des puissances qui ont signé ce traité. Un paragraphe était consacré aux forces

militaires et navales ; on y affirmait que la marine a été maintenue dans un haut état d'efficacité, et que de réels progrès continuent à être faits dans la réorganisation de l'armée, conformément aux principes déjà sanctionnés par le Parlement. Après avoir parlé des événements de l'Inde et des mesures destinées à augmenter la participation des indigènes à l'administration du pays, la harangue officielle passait en revue les travaux législatifs et exprimait le regret qu'en ce qui concerne les controverses relatives aux projets de loi sur les débits de boissons et sur l'enseignement national en Angleterre, aucun résultat n'ait été obtenu malgré le temps et le travail qu'a coûté leur étude. Le discours parlait ensuite du voyage du prince de Galles au Canada, et du passage de la flotte américaine dans les eaux australiennes. Le Parlement a été prorogé au 16 février.

Coincidant avec la clôture de la session, les journaux anglais ont signalé un grand discours de M. Lloyd George contre la Chambre des lords. Le chancelier de l'échiquier a dénoncé son attitude sur le bill des licences, et rappelé que lord Lansdowne, en décidant, hors séance, dans des réunions avec les autres lords antiministériels, de la façon dont on voterait en séance sur les mesures présentées à la Chambre des lords, a usurpé une souveraineté que personne ne s'était attribuée depuis Charles Ier.

“ Nous ne supporterons pas plus longtemps, a dit l'orateur, un roi Lansdowne. Nous allons abattre son trône. Si les Lords rejettent le bill sur la liberté religieuse dans le pays de Galles, les Gallois seront forcés de rendre intolérables les institutions existantes, et cela ils peuvent le faire sans sortir de la légalité. La situation serait donc sérieuse et le gouvernement entend y faire face avec fermeté, avec hardiesse, avec intrépidité.”

Après avoir fait un long exposé des bienfaits du libre-échange en Angleterre, M. Lloyd George s'est ensuite écrié : “ Nous voulons faire quelque chose pour mettre la terre à la portée du peuple, car actuellement, les ressources foncières sont paralysées par l'antique système féodal”.

Nous avons signalé plus haut le passage du discours du

trône où il est question de la réorganisation des forces militaires anglaises. Cette réorganisation, que Lord Roberts a déclaré si urgente, offre beaucoup de difficultés par le fait que le service obligatoire n'existe pas en Angleterre. Une proclamation adressée aux habitants de Londres, et affichée sur les murs de la grande métropole, donne une curieuse idée de la manière dont on procède au recrutement. Elle expose que le comté de Londres doit fournir 27,000 hommes à l'armée territoriale pour la défense de la patrie ; elle fait valoir que ceux qui répondront à cet appel pourront, sans que leurs occupations ordinaires soient modifiées, améliorer leurs forces et leur santé à l'aide des exercices militaires ; des gens de bureau apprendront aux frais de l'Etat à monter à cheval, à se servir de fusils de guerre, et passeront en plein air, sous la tente, une semaine ou une quinzaine de jours par an ; sans perdre aucun de leurs droits de citoyen en temps de paix, ils se prépareront à défendre le pays en temps de guerre. La proclamation est signée par le duc de Fife, qui compte sur le patriotisme des gens de Londres, et fait ressortir que la seule alternative, en cas d'insuffisance des enrôlements volontaires, sera le service militaire obligatoire.

Beaucoup d'hommes publics anglais prédisent que le temps approche où la conscription devra être décrétée dans le royaume britannique, s'il veut se constituer une armée nombreuse et efficace.

\* \* \*

Durant les dernières semaines l'aspect de la question d'Orient s'est quelque peu modifié. M. Isvolsky, le ministre des affaires étrangères de la Russie a envoyé aux représentants de cet Etat auprès des puissances signataires du traité de Berlin une circulaire expliquant les vues et l'attitude du gouvernement russe. Cette note rappelle d'abord que la conférence de Londres de 1871, imposa aux puissances l'obligation de ne modifier aucune disposition de traités internationaux sans l'assentiment des puissances

signataires, et que la Russie a respecté cette convention relativement au traité de Berlin. Elle exprime le regret que l'Autriche-Hongrie n'en ait pas fait autant au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine. La Russie ne peut admettre la thèse autrichienne d'après laquelle la Conférence n'aurait qu'à prendre acte du fait accompli, après un accord direct qui pourrait intervenir entre l'Autriche et la Turquie. C'est en vertu de l'article 25 du traité de Berlin que l'Autriche a pu occuper la Bosnie-Herzégovine, et si l'on veut transformer cette occupation en annexion, une entente particulière avec la Turquie ne suffit pas, mais il faut refaire l'article 25 avec l'assentiment et la coopération de toutes les puissances signataires de l'acte diplomatique de 1878. Voilà le point de désaccord entre la Russie et l'Autriche. Celle-ci prétend que, si elle s'entend avec la Turquie, la conférence projetée n'aura qu'à enregistrer cette entente et à biffer purement et simplement l'article 25. La Russie, de son côté, soutient que la conférence devra statuer sur le cas, et constituer, après discussion, un nouvel article où seraient consignées les modifications apportées à l'article original.

Cependant, ajoute la note russe, le cabinet de Vienne a semblé suggérer un moyen d'aplanir cette difficulté en indiquant un "modus procedendi" possible, d'après lequel la discussion des questions soumises à la conférence serait précédée de pourparlers entre les divers cabinets.

"Cette manière de voir, écrit M. Isvolsky, comporte des difficultés importantes, surtout parce que cette procédure est compliquée et qu'elle sera forcément longue. Nous ne pouvons toutefois nier, d'autre part, qu'elle serait de nature à écarter le danger de divergences trop prononcées à la Conférence. En outre, ce "modus procedendi" sauvegarde suffisamment, semble-t-il, le principe fondamental que la Russie a soutenu dès le début. Le gouvernement russe est animé du désir de manifester ses dispositions conciliantes, et est disposé à ne s'opposer en rien au "modus procedendi" indiqué. Le cabinet russe a répondu au cabinet de Vienne en lui proposant de communiquer son projet aux autres puis-

sances. Si celles-ci se déclarent disposées à approuver cette procédure, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne manquera pas, pendant que se poursuivront les pourparlers préliminaires, de faire connaître sa manière de voir sur les points du programme de la Conférence qui ont une importance particulière pour la Russie.”

En réponse à cette circulaire du gouvernement russe, le baron d'Aerenthal, ministre des affaires étrangères d'Autriche, a adressé aux chancelleries européennes une courte note en accusant réception et prenant acte de l'acceptation par le cabinet de Saint-Pétersbourg de la procédure proposée pour les négociations préalables. On y lit cette déclaration :

“ Le gouvernement austro-hongrois continue à observer une attitude sympathique à l'égard de la réunion de la conférence ; les réserves formulées par lui ne sont dictées que par son intention de rendre le travail de la conférence aussi efficace que possible, c'est aussi dans cet ordre d'idées que le gouvernement viennois poursuit les négociations avec la Turquie et il ne manquera pas d'informer les puissances, dès que ces négociations auront donné le résultat désiré.”

Faisant suite à la publication de sa note, M. Isvolsky a prononcé, deux ou trois jours après, devant la Douma, un grand discours sur la politique étrangère de la Russie. Il a commencé par affirmer que la situation n'est pas du tout alarmante, relativement à la question d'Orient, et qu'on a tout lieu d'espérer une solution pacifique. Il a mentionné les excellentes relations de la Russie avec l'Angleterre, et insisté particulièrement sur l'harmonie complète qui existe entre la France et l'empire russe, les deux puissances alliées, dans toutes les questions de politique mondiale. Il a corroboré les déclarations de M. de Bülow au Reichstag quant à la cordialité des rapports du gouvernement de Saint-Pétersbourg avec celui de Berlin. Il a aussi déclaré attacher une grande importance au rapprochement italo-russe. Puis, abordant la question d'Orient, il en a fait un long historique, au point de vue de la Russie. Il a rappelé que le traité de

Berlin avait détruit, pour une bonne moitié, les avantages obtenus par elle, en faveur des états slaves des Balkans, par le traité de San-Stefano. Cependant, la Russie en a respecté les clauses pendant trente ans. " Mais, a-t-il ajouté, puisque maintenant l'une des puissances signataires s'est décidée à provoquer la modification d'un article de ce traité désavantageux pour elle, si la Russie ne peut pas l'empêcher, elle a du moins l'obligation morale de signaler les autres articles du traité de Berlin qui sont désavantageux et constituent une gêne, non seulement pour la Russie, mais aussi et surtout pour les Etats balkaniques et pour la Turquie. La question ainsi soulevée par la Russie, à laquelle se sont jointes la majorité des puissances, mène tout naturellement à l'idée d'une conférence."

Le ministre a proclamé que le but de la Russie est d'opérer un rapprochement étroit entre les Etats balkaniques et la Turquie. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'a cessé de donner à la Bulgarie des conseils de sagesse et de modération. Il s'est aussi efforcé constamment de faire comprendre à Belgrade et à Cettigné, c'est-à-dire à la Serbie et au Monténégro, la nécessité du calme et du sang-froid.

Les groupes du centre ont applaudi le discours du ministre des affaires étrangères ; mais l'extrême droite et les socialistes ont manifesté à plusieurs reprises leur bruyante désapprobation.

Pendant ce temps, les pourparlers engagés par l'Autriche avec la Turquie se poursuivaient. Au début, il semblait difficile d'espérer un résultat satisfaisant. D'après une déclaration que l'ambassadeur autrichien à Constantinople, le marquis Pallavicini, aurait faite à Kiamil pacha, le ministre turc, l'Autriche ne voulait accorder aucune compensation ou indemnité d'argent, mais consentirait simplement : 1o à l'abandon du protectorat des chrétiens en Albanie ; 2o à l'augmentation des droits de douane ; 3o à la nomination d'une commission pour rechercher les modifications qu'il serait possible d'apporter au régime des capitulations. De son côté Kiamil pacha aurait demandé pour la Turquie une

indemnité de 92 millions de francs. Mais peu à peu l'attitude des deux puissances s'est modifiée. L'Autriche a admis le principe de l'indemnité et la Turquie a réduit ses prétentions quant au chiffre de celle-ci. Finalement le marquis Pallavicini a fait, au nom de son gouvernement, une offre de 54 millions de francs, environ \$10,800,000 ; et Kiamil pacha l'a acceptée. Pour justifier son changement de front, l'Autriche a déclaré qu'elle consentait à payer cette somme non comme indemnité pour l'annexion, mais à titre de compensation pour les domaines possédés par la Turquie dans la Bosnie et l'Herzégovine. Elle abandonne de plus toute juridiction sur le sandjack de Novi-Bazar, en même temps que le protectorat albanais, et elle consent à une augmentation de 15 pour cent de droits de douane. Cette entente entre la Porte et le cabinet de Vienne est un grand pas fait vers la solution de la crise orientale. Cependant, elle laisse subsister, elle accentue même le mécontentement et l'agitation qui règnent en Serbie et au Monténégro. Ces deux Etats manifestent des dispositions de plus en plus belliqueuses et expriment énergiquement leur désappointement du fait qu'ils sont laissés de côté dans les compensations consenties à la suite de l'annexion. Cependant il serait bien imprudent de leur part de s'attaquer, sans appui étranger, à une puissance comme l'Autriche-Hongrie. Enfin il y a la Bulgarie, dont les démêlés avec la Turquie n'ont pas encore reçu leur solution. Le gouvernement bulgare a remis aux représentants des grandes puissances, à la fin de décembre, une note dans laquelle il s'efforce de justifier son attitude et d'expliquer la situation. Il y déclare que la proclamation de son indépendance a été faite de sa propre initiative et qu'elle a été inspirée par la nécessité d'Etat, sans intentions agressives envers la Turquie. Au moment où celle-ci inaugurerait un nouveau régime, la Bulgarie n'a pas voulu l'entraver et s'est abstenue de recourir à la mobilisation de sa force militaire pour arracher à la Porte par intimidation une reconnaissance du fait accompli. Le gouvernement de Sofia a même congédié ses réservistes pendant que la Turquie dirigeait des troupes vers la frontière

bulgare. Conformément aux avis des puissances, il a commencé à négocier avec la Turquie, et s'est montré disposé à lui accorder de légitimes compensations pécuniaires. Cependant, en dépit de tout cela, la Porte a adopté une attitude menaçante. Son objet paraît être de gagner du temps pour se préparer aux hostilités et se trouver en état d'imposer par la force des exigences inacceptables. Le passage du discours du Trône prononcé à l'ouverture du parlement turc à Constantinople, sur la question de l'indépendance bulgare et l'annexion de la Bosnie, est un symptôme alarmant. Evidemment, en tenant envers la Bulgarie et son souverain un langage considéré inadmissible, la Porte s'efforce de créer la conviction que l'annexion est la conséquence de l'indépendance, de maintenir un courant hostile à la Bulgarie, et de justifier devant l'Europe sa future conduite envers elle. Le gouvernement bulgare estime qu'il ne ferait pas son devoir s'il ne prenait pas les mesures répondant le mieux à la protection des intérêts et à la sûreté du pays. La communication bulgare se termine par un appel aux puissances. Elles sont désireuses de maintenir la paix dans les Balkans, c'est pourquoi le gouvernement de Sofia les prie de faire d'urgence les démarches que le moment critique impose pour mettre le plus tôt possible fin à une situation pouvant avoir des conséquences imprévues et dangereuses pour la paix.

Voici donc comment on peut résumer la situation. Sur la proposition de l'Autriche on a adopté l'idée de pourparlers entre les puissances, avant la réunion de la conférence, afin que celle-ci n'avorte pas dans quelque divergence irréductible. Entre temps, l'Autriche s'est arrangée avec la Turquie, qui reconnaît l'annexion de la Bosnie-Herzégovine moyennant compensation. La Serbie et le Monténégro protestent contre ces événements qui modifient, sans compensation pour eux, la condition des Etats balkaniques telle que déterminée par le traité de Berlin ; et il règne dans ces deux pays une fermentation dangereuse, qui se traduit par des préparatifs militaires significatifs. La Bulgarie et la Turquie s'observent avec méfiance et s'accusent réciproquement de

vouloir la guerre. Les chancelleries européennes veulent la paix et s'ingénient à trouver les moyens de la garantir. Que sortira-t-il de tout cela au printemps ? La Serbie et le Monténégro risqueront-ils un conflit armé avec l'Autriche ? Et la Turquie voudra-t-elle s'engager dans une guerre avec la Bulgarie ? Et si ces hostilités se produisent, quelques-unes des grandes puissances ne seront elles pas entraînées à y jouer un rôle actif ? Telles sont les questions que se posent en ce moment bien des hommes d'État et des diplomates. S'il y a des prévisions pessimistes, il y en a aussi de rassurantes. Un ancien ministre des affaires étrangères de France, M. Flourens, publie dans l'*Univers* un intéressant article, dans lequel il examine la situation et explique pourquoi ni la Russie, ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, ni l'Italie ne peuvent vouloir la guerre à l'occasion de la crise balkanique. Après avoir appuyé son affirmation par une argumentation très probante, il écrit ces lignes :

“Ainsi, aucune des grande puissances ne troublera la paix du monde à l'occasion des événements dont la péninsule balkanique a été le théâtre. Espérez-vous nous faire croire que la Serbie et le Monténégro vont, seuls et sans alliés, affronter les hasards d'une lutte par trop inégale contre l'Autriche ? Ce serait faire injure à leur bon sens et à leur patriotisme. Lisez leurs plus chaudes proclamations, leurs discours les plus enflammés, vous verrez ces morceaux oratoires se terminer par l'espoir que l'Europe reconnaîtra le bien-fondé de leurs réclamations et, par son intervention diplomatique et pacifique, les fera aboutir par la promesse d'attendre patiemment le résultat des négociations. Leurs armements n'ont d'autre but que d'appeler l'attention de l'Europe sur les malheurs de leur situation et la mettre en demeure d'y porter remède.”

Espérons que cette manière de voir est juste, et que le printemps n'apportera pas à l'Europe, par un douloureux contraste, avec ses brises parfumées et son renouveau de vie universelle, quelques-une de ces hécatombes humaines qui ensanglantent périodiquement les pages de l'histoire.

\* \* \*

En Italie, on commence à parler d'élections générales, et, à ce propos, il s'est produit dans les rangs catholiques quelques discussions qui méritent d'être signalées. Comme on le sait, depuis l'usurpation piémontaise, le Saint-Siège a donné aux catholiques de la Péninsule la consigne de l'abstention absolue dans les luttes électorales politiques. Pour des raisons de la plus haute sagesse, ils ne doivent prendre aucune part aux élections parlementaires. *Ne eletori ne eleti*, telle était la formule. Aux élections générales de 1904, quelques exceptions furent consenties à cette règle. En quelques endroits, pour des motifs spéciaux, les catholiques furent autorisés à descendre dans l'arène et élurent des candidats. Mais la discipline générale restait en vigueur. Les rumeurs récentes d'élections générales ont éveillé la curiosité des novellistes quant à l'attitude des catholiques en cette occurrence. Un journal socialiste et anticlérical, l'*Avanti*, a interrogé M. Méda, directeur de l'*Unione* de Milan, l'un des catholiques les plus en vue de l'Italie, et celui-ci a fait de très graves déclarations. Les catholiques, a-t-il dit en résumé, n'ont pas encore d'organisation politique nationale, et devront laisser agir surtout leurs associations locales, suivant les circonstances. Ce sera la première fois qu'ils participeront en plein, comme force organisée, à une bataille électorale. Aux dernières élections, il n'y eut qu'une action isolée, partielle et pas de mouvement d'ensemble. Faisant un pas de plus et tenant pour acquis l'élection d'un certain nombre de députés catholiques, M. Méda s'est occupé de leur attitude parlementaire. Devront-ils se constituer en parti catholique ? Le directeur de l'*Unione* estime qu'ici il faut distinguer. L'on ne doit pas songer à "reproduire dans le Parlement la situation politico-religieuse que crée dans le peuple le *dissidio* entre le Vatican et le Quirinal. Qui entre à la Chambre doit se placer loyalement sur le terrain constitutionnel ; si on ne croit pas pouvoir le faire, on n'a qu'à rester chez soi, comme on y est resté, tant que le Vatican a cru

ne pas pouvoir ou ne pas devoir séparer sa position spéciale, historique, diplomatique et juridique, de celle des catholiques italiens." Un député catholique ne saurait aller siéger à Montecitorio comme représentant du Vatican, et il ne saurait convenir à celui-ci d'avoir ses représentants au Parlement. Mais les députés catholiques pourraient bien se grouper pour adopter une ligne de conduite uniforme sur les questions importantes soumises aux Chambres. Tout ceci équivalait à dire que les futurs députés catholiques devraient pratiquement faire abstraction de la question romaine, se placer sur le terrain du fait accompli, reconnaître tacitement l'usurpation des Etats de l'Eglise et la situation précaire du Pape, et se borner à délibérer et à voter conformément à leurs principes et à leurs doctrines sur les diverses mesures qui solliciteraient l'attention de la représentation nationale. Evidemment ces déclarations de M. Méda devaient susciter des rectifications et des redressements. *L'Osservatore romano* a immédiatement élevé la voix. Il a d'abord exprimé son regret qu'un catholique éminent comme le directeur de l'*Unione* eût jugé bon de faire ces confidences à un journal tel que l'*Avanti*, organe d'un parti intéressé à les dénaturer et à les exploiter. Il demande ensuite comment M. Méda a pu établir une pareille différence entre la façon dont les catholiques se conduiront aux élections de 1909 et leur attitude à celles de 1904. " Leur participation future, écrit-il, sera, comme celle de 1904, l'effet de la même concession pontificale ; et cette concession subordonnée aux mêmes conditions qu'alors, resserrée dans les mêmes limites, ayant le même but et le même caractère, le caractère d'une exception à la règle et au principe qui reste le même. Y a-t-il, continue l'*Osservatore*, depuis 1904 jusqu'à ce jour, quelque fait nouveau, quelque instruction ou direction pontificale nouvelle et différente qui autorise ces distinctions de temps, de méthode et de mesure ? "

L'*Osservatore* relève ensuite cette déclaration de M. Méda, que les députés catholiques ne pourraient tenir compte officiellement et parlementairement de ce qu'il appelle le *dissidio* entre le Vatican et le Quirinal. " Si les

catholiques italiens, fait observer l'important journal romain, pour entrer au Parlement, devaient séparer leur cause de celle de la Papauté, ou, en termes plus précis, se désintéresser complètement de la position intolérable faite à la Papauté par la révolution, cela voudrait dire que les catholiques italiens—et c'est justement cela qui est la vérité—comme tels ou en tant que tels, ne pourraient ni ne devraient y aller, comme ils n'y sont pas allés dans le passé. Car cette séparation, cette abdication qu'on voudrait leur imposer ne serait ni licite ni honorable. Elle ne serait donc qu'une simple concession abstruse et nébuleuse de l'interviewé."

Il y avait encore, dans l'interview de M. Meda, un autre mot qui rendait un son malséant. Parlant des obstacles que pourraient rencontrer les candidats catholiques, il avait mentionné l'hostilité des démocrates de la Ligue nationale ou ex-démocrates chrétiens et celle qui viendrait du côté des "anciens abstentionnistes". L'*Osservatore*, relève cette expression. Les "anciens abstentionnistes", dit-il, ce sont les vrais et francs catholiques, sans sous-entendu, sans impatience, ni présomption, qui obéissent fidèlement au veto du Pape, et qui sont prêts maintenant à participer aux luttes politiques dans les cas et la mesure où cela leur sera permis, et pas autrement."

Au moment où cette divergence se manifestait entre l'*Osservatore romano* et l'*Unione*, une élection partielle avait lieu dans la circonscription de Biandrate. Un M. Camponozzi, socialiste, anti-clérical, ancien employé des postes, renvoyé pour indiscipline, était candidat. Le gouvernement présentait contre lui un candidat appartenant à la gauche démocratique. Les catholiques de la région ont mis sur les rangs un des leurs. Subséquemment, un nouveau candidat, conservateur modéré, le marquis Crivelli, s'est présenté dans l'espoir de réunir tous les meilleurs éléments, afin de vaincre le socialiste. Le *Corriere d'Italia* et l'*Osservatore romano* recommandèrent aussitôt aux catholiques de se rallier à cette dernière candidature, conformément aux directions pontificales qui ne leur permettent de prendre part aux élections que pour empêcher le succès d'un anti-clérical. Cependant

le candidat catholique a persisté, et n'a obtenu que 609 voix; le marquis Crivelli en avait 1,584, et Campanozzi 2,300. Au ballottage, la grande majorité des électeurs catholiques a voté pour le candidat conservateur, qui a obtenu 2,796 voix, tandis que Campanozzi était élu avec 3,041. Malheureusement un certain nombre de soi-disant catholiques, membres de la Ligue nationale, ont appuyé ce dernier. Après l'élection, le fameux abbé Murri a publié une lettre dans laquelle il se réjouissait du résultat, et annonçait qu'aux prochaines élections ses amis de la Ligue nationale combattront les candidats de l' "accord clérico-moderé". C'est-à-dire que ce malheureux dévoyé jette le masque et aspire à jouer le rôle d'un petit anti-pape.

\* \* \*

Des élections pour le renouvellement triennal du Sénat ont eu lieu en France dans 28 départements, le 3 janvier. Elles ont marqué une nouvelle victoire pour le Bloc de Jacobins qui détiennent le gouvernement. Les radicaux et les radicaux socialistes ont gagné quinze sièges; les progressistes en ont perdu dix-huit. Quant aux catholiques ils n'avaient que quelques sièges en jeu, et ils les ont conservés.

Plusieurs députés ont quitté la Chambre pour aller siéger au Sénat. Parmi eux, le plus notable, est M. Ribot. L'éminent orateur et parlementaire, qui a illustré pendant tant d'années la tribune du Palais-Bourbon, fera désormais entendre sa parole éloquente à celle du Luxembourg. Parmi les députés qui ont voulu tenter une semblable permutation figure M. Ferdinand Buisson, blocard de première grandeur. Dieu merci, il a échoué. Cela fera toujours un sectaire de moins dans le Sénat français. Au nombre des sénateurs sortants et réélus, on compte MM. Clemenceau et Méline.

L'Eglise de France a fait une perte sensible dans la personne de son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, décédé le 19 décembre, à Chambéry, comme il s'en revenait de Rome. Il était âgé de 78 ans moins quelques jours. Le Saint-Père a nommé pour le remplacer à Bordeaux, son Eminence le cardinal Andrieu, évêque de Marseille.

\* \* \*

La fin de l'année 1908 a été assombrie par l'effroyable cataclysme qui a bouleversé la Sicile et l'Italie méridionale. Messine et Reggio ont été détruites par un tremblement de terre d'une violence extraordinaire, suivi d'un formidable raz-de-marée. Nous n'entreprendrons pas de répéter ici les détails de ce sinistre dont les journaux ont été remplis. Nous nous bornerons à rappeler que cette catastrophe est l'une des plus terrifiantes que le monde ait vues. Nous trouvons dans un journal français cette liste des grands désastres analogues qui se sont produits depuis 150 ans, avec le nombre des victimes : Lisbonne, 1755, 50,000 morts ; Calabre, 1793, 40,000 ; Caracas, 1872, 12,000 ; Pérou, 1868, 20,000 ; Martinique, 1902, 30,000 ; San-Francisco, 1906, 1,000 (300,000 sans abri) ; Valparaiso, 1906, 400 ; Jamaïque, 1907, 700. Or, le cataclysme de Messine et Reggio semble avoir fait près de 200,000 victimes. Quelle épouvantable hécatombe ! Et comme l'homme se sent néant en présence de ces désastreuses commotions de la nature !

\* \* \*

La première session de notre onzième Parlement s'est ouverte à Ottawa le 21 janvier courant. Le discours du trône ne nous promet aucune mesure bien importante. Après avoir rappelé les fêtes mémorables du troisième centenaire de Québec, qui "marquent une époque historique au Canada", il mentionne la conclusion d'un traité anglo-américain concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales. Ce traité sera soumis à la ratification du Parlement. Tous les documents qui s'y rapportent seront communiqués aux chambres.

Au sujet de la crise commerciale et financière, le discours du trône contient le paragraphe suivant :

" Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et finan-

cière, qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant, qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques."

La harangue officielle nous apprend que le Canada a pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un institut international d'agriculture avec quartier général à Rome. Elle annonce un projet de loi, basé sur la législation adoptée par le Parlement anglais en 1906, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières ; ainsi que d'autres bills concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation, etc.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône a été intéressant, mais peu mouvementé.

Dans le gouvernement de Québec, les changements ministériels prédits depuis quelque temps ont enfin eu lieu. L'honorable M. Turgeon est sorti du cabinet et de l'Assemblée législative pour prendre la fonction de président du Conseil législatif. L'honorable M. Allard, ministre de l'agriculture, l'a remplacé au ministère des terres, bois et forêts. M. Décarie, député d'Hochelaga, est entré dans l'administration comme ministre de l'agriculture ; et M. Caron, député de l'Islet, a été nommé ministre sans portefeuille. On annonce la réunion de la Législature pour les premiers jours de mars.

*Thomas Chapais.*

Québec, 25 janvier 1909.